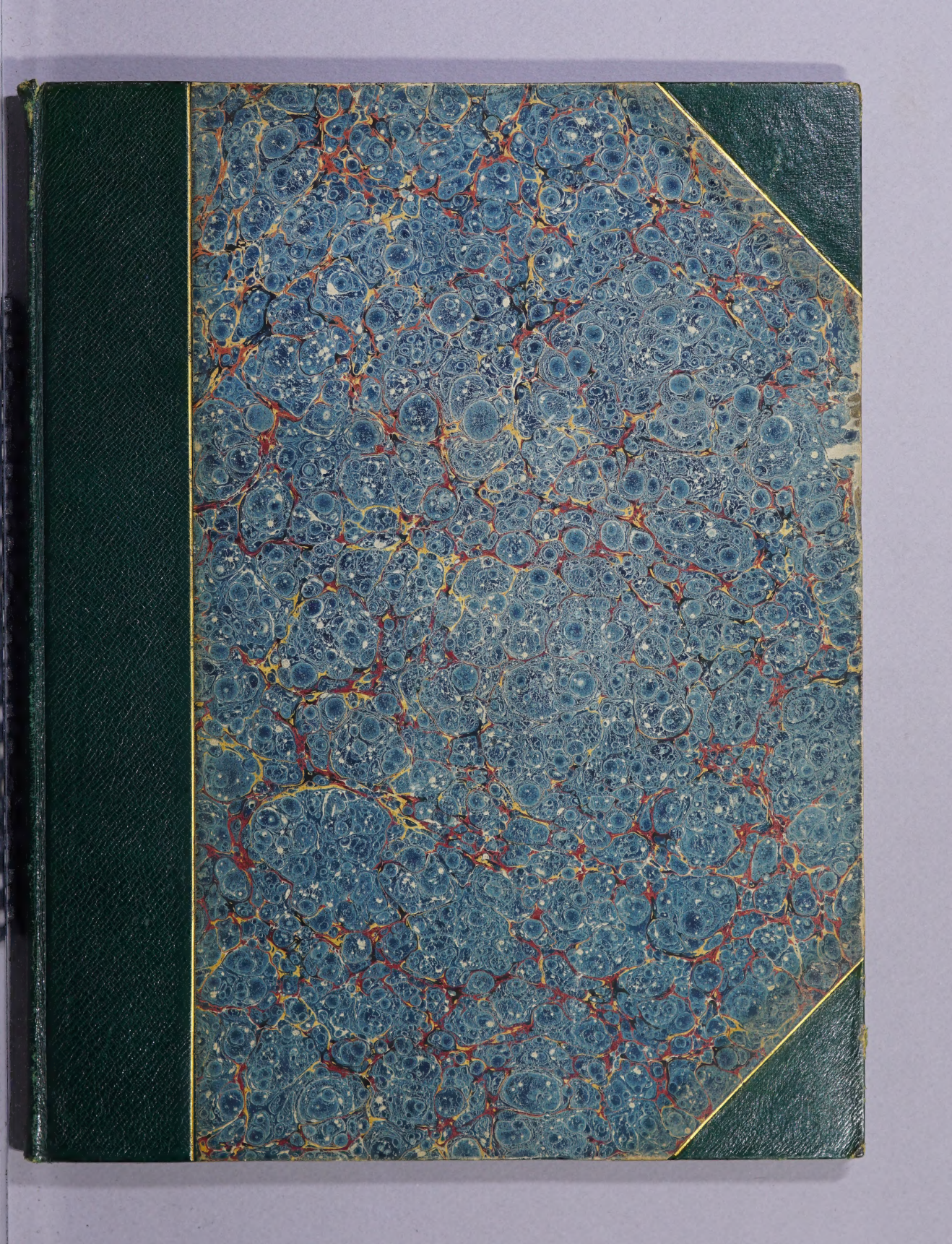

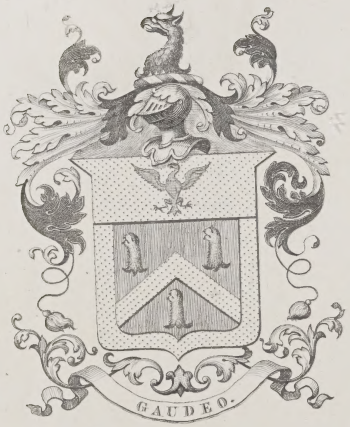

John Carter Brown.

Le Pous et le coutre is By Dubucq
See Sabin

RÉPONSE

à la Brochure intitulée

LE *POUR* ET LE *CONTRE*.

A LONDRES.

1785.

PRÉFACE.

J'ÉTOIS informé que le POUR & le CONTRE étoit une Réfutation d'un PRÉCIS ſur l'admiſſion des Étrangers dans les Colonies : le titre de l'Ouvrage m'avoit ſéduit, & j'ai eu la plus grande curioſité de le lire : je penſois que l'Auteur pour mieux éclairer la Nation ſur une matiere auſſi importante, ſe ſeroit montré également déſintéreſſé ſur les deux partis ; qu'on n'auroit reconnu en lui ni un Commerçant ni un Colon, & qu'il ne ſe ſeroit attaché qu'à plaider pour la proſpérité nationale ; du moins c'étoit l'idée que je m'en étois formée d'après le titre impartial de ſon Ouvrage.

Nous ne ſerons pas d'accord, l'Auteur de la Brochure & moi, ſur les principes ; mais il y aura encore cette différence entre nos deux Ouvrages, c'eſt qu'en m'annonçant pour défendre le PRÉCIS qu'il attaque, je ne défendrai que la cauſe de la Nation ou la fortune publique : au lieu que l'Auteur du POUR & du CONTRE, tout en diſant qu'il falloit ſéparer l'intérêt du

Commerçant & du Colon de l'intérêt du Commerce, de l'intérêt de la richeſſe nationale, n'a paru plaider que pour le Colon.

Je ſuis infiniment flatté d'avoir occaſion de m'inſtruire avec cet Anonyme : je n'ai point encore l'honneur d'être inſcrit dans la liſte de ceux qu'il appelle *les inflexibles Profeſſeurs des Loix prohibitives* ; mais j'ai étudié ſous eux. J'ai comparé ſes principes aux leurs, & par cette comparaiſon j'ai été à portée de me décider, ou à reſter du parti de mes Profeſſeurs, ou à me ranger ſous ſes enſeignes : mon choix eſt fait : je demeure attaché à la doctrine de mes premiers Maîtres, & cette Réponſe ſera ma profeſſion de foi.

PREMIERE LETTRE

A L'AUTEUR

DU *POUR* ET DU *CONTRE*.

MONSIEUR,

TEXTE DE L'AUTEUR DU PRÉCIS.

I.

Les Colonies ont été créées par la Métropole & pour la Métropole.

L'AUTEUR du texte y va tout bonnement : il eſt franc dans ſes expreſſions comme dans ſes principes : il a dit une grande vérité en peu de mots : il n'y a perſonne qui ne l'ait entendu, & vous n'avez fait, Monſieur, que confirmer cette vérité par votre Commentaire.

Vous ſavez mieux que moi que les Colonies ont d'abord été occupées par des aventuriers qui couroient le monde, non pour l'honneur des Dames, mais pour s'enrichir. Les Colonies ont enſuite été vendues à des Engagiſtes, deſquels M. Colbert les a rachetées. Il en confia l'exploitation à une Compagnie : il lui donna un privilege excluſif. La Compagnie monopoleuſe ne proſpéra point (heureuſement pour le commerce) ; M. Colbert rembourſa

la Compagnie, paya trois à quatre millions de dettes qu'elle avoit faites, rendit les Colonies libres, en ouvrit le commerce à toute la Nation, & en exclut les étrangers. C'eſt de cette époque que les Colonies ont commencé à proſpérer. Sans le ſecours de la Métropole, ſans tous ces moyens de travail, ſans les engagés, ſans les noirs que nous n'avons ceſſé d'y porter, les Colonies ne ſeroient encore qu'un peu de boue & de limon, ou bien elles auroient été fertiliſées par d'autres Nations, qui, à juſte titre, s'en ſeroient regardées comme les créatrices. L'Auteur a donc eu raiſon de dire qu'elles ont été créées par la Métropole.

Sa ſeconde aſſertion n'eſt pas moins vraie : *elles ont été créées pour la Métropole* n'eſt pas la même choſe, Monſieur, que ce que vous vouliez qu'il eût dit qu'elles doivent exiſter *pour ſa plus grande utilité poſſible* : toute la différence, c'eſt qu'il le dit peut-être mieux & en moins de mots.

Je conviendrai avec vous que les Anglais ont fourni à la Guadeloupe une grande quantité de noirs, pendant les trois années qu'ils en ont été les maîtres ; mais ils nous ont rendu cette conquête à la paix de 1763, & la Métropole a repris tous ſes droits vis-à-vis de ſa Colonie. Si les Anglais euſſent conſervé la Guadeloupe, ils en auroient écarté l'étranger comme ils les écartent de la Grenade & de toutes leurs Colonies.

II.

Elles lui ſont utiles, parce qu'elles conſomment le ſuperflu de ſes productions & qu'elles

Ce rapport eſt naturellement établi, & l'Auteur a encore ſur vous dans cet article, le mérite de la préciſion

que vous paroiſſez lui conteſter ; car vous dites en cinq lignes ce qu'il a dit en trois.

lui fourniſſent en échange les productions de leur cru.

Ici votre opinion diffère, Monſieur, & vous avancez qu'on peut admettre la coopération de l'Etranger, *ſi de l'action de ce dernier, la richeſſe du Royaume peut, à l'aide des Colonies, recevoir encore une augmentation notable :* ſi vous le prouvez, vous aurez gain de cauſe ; mais c'eſt à la preuve que je vous attends.

III.

Les Agents de ces échanges réciproques ſont les Négocians de la Métropole.

J'ignore ſi les Colons, comme vous le dites, ont été dans le cas de perdre beaucoup avec les Commerçants de France, mais cela doit arriver très-rarement : ils vendent à l'Amérique leurs denrées preſque au comptant, & ceux qui les envoient vendre en France, ont l'attention de mettre leurs Commiſſionnaires en de telles avances, que ceux-ci ſont preſque toujours leurs Créanciers, avant & après la vente de leurs marchandiſes.

Je dois pourtant convenir qu'il y a pluſieurs Colons qui ne demandent jamais d'avance ; mais j'ajouterai,

Apparent rari, &c.

IV.

Il n'y a pas une de nos Colonies qui ne ſe ſoit formée & ſoutenue par les avances continuelles que lui a fait le Commerce de France ; avances qui en très-grande partie ſont tombées en pure perte pour les Négocians, par la mort ou l'inſolvabilité des Colons.

L'Auteur convient avec bonne foi, que ſous le régime prohibitif, *les Négociants Français ont proſpéré en particulier, & le* Royaume en général : il ne ſépare point l'intérêt du Commerçant de celui de l'Etat : ces deux intérêts tiennent l'un à l'autre, & nous ne devons les ſéparer que lorſque le premier ſera en contradiction avec le ſecond. Alors c'eſt l'intérêt de l'Etat qui doit prévaloir :

V.

Malgré cela le Commerce de France a proſpéré, parce que ſes pertes ont été couvertes par les profits qu'a donné le régime prohibitif, &c. &c. &c.

vos principes en apparence ſont les mêmes ; mais dans le fonds ils ſont bien oppoſés. Déja votre ſyſtême va commencer à percer, & votre ſecret va vous échapper comme malgré vous. *Il n'y a pas*, dites-vous, Monſieur, *de néceſſité à concentrer immédiatement les denrées des Colonies dans les Ports du Royaume, pour ce qui excéderoit ſa conſommation.* Avez-vous bien réfléchi aux conſéquences d'une pareille opinion ? Permettez que je vous expoſe la doctrine de ceux qu'il vous a plu appeller *Profeſſeurs.*

Tous les ans il arrive des Colonies dans les Ports de France, pour plus de 150 millions de marchandiſes, dont les deux tiers paſſent & ſe conſomment à l'Etranger. Voilà donc l'Etranger, pour ce ſeul article, tributaire de la France, de 100 millions tous les ans.

Pour l'exportation des denrées des Colonies, il nous faut ſix cents Navires, & nous les armons chaque année. Si vous penſez qu'il ne ſoit pas néceſſaire que nous recevions au-delà de notre conſommation, voilà donc quatre cents Navires à réformer, puiſque deux cents ſuffiront. Six cents Navires occupent quinze mille Matelots ; leurs armements & déſarmements peuvent aller à 25000 liv. l'un dans l'autre. Voilà donc un moindre emploi de dix mille Matelots, & 10 millions de moins en ſalaires pour les gens de mer, pour ceux de journée, pour les artiſans, &c. &c. Si j'allois préſentement calculer le vuide que ce retranchement de ſalaires produiroit dans les conſommations de l'agriculture, je vous ménerois loin. Voilà certainement une aſſertion que vous n'avez pas combinée avec l'intérêt national.

J'admire

VI.

Le régime des loix prohibitives a donc procuré tout à la fois la proſpérité des Colonies & celle de la Métropole.

J'admire la préciſion de l'Auteur : en diſant cela, il n'a pas dit que les Colonies fuſſent ſtériles, que le ſol fût ingrat. Il rend un hommage tacite à la fécondité du ſol : *mais le progrès des Colonies n'eſt pas dû tout entier à l'incroyable fertilité d'un ſol, dont toutes les productions ont une faveur décidée dans les marchés de l'Europe.* Il y a une cauſe première, la culture ; le ſol le plus fertile ne produit rien de rien : la chimère de l'âge d'or eſt paſſée : nous ne croyons plus à ces ruiſſeaux de lait & de miel, qui diſpenſoient l'homme du travail : les fruits ne viennent plus ſans culture : le tréſor qui nous reſte de toutes les fables de l'âge d'or, c'eſt le travail : La Fontaine l'a dit,

Et le travail eſt un tréſor.

Mais les inſtruments du travail, qui les a portés aux Colonies ? La Métropole. Qui a peuplé ces Colonies ? La Métropole. Qui leur a fourni les bras néceſſaires à la culture ? La Métropole. Qui les a ſecourues, protégées, défendues ? C'eſt encore la Métropole. Oui, Monſieur, c'eſt le commerce de France qui a porté les premiers Noirs qui ont défriché la terre, qui ont abbatu ces vieux chênes qui exiſtoient depuis des ſiècles ; c'eſt le commerce de France, qui a mis les Colons à portée de tourmenter leur terre pour la rendre féconde : la Colonie à ſon tour, a enrichi le commerce & la Métropole par le tribut de ſes denrées, en échange de celles que nos manufactures lui ont portées. Cet échange ſubſiſte encore : il eſt admirable : & tous ces rapports réciproques compoſent cette chaîne immenſe, qui lie la Colonie avec la Métropole ;

les Vaiſſeaux ſont les Ponts par leſquels la France & ſes Colonies ſemblent ſe toucher : que cette harmonie eſt délicieuſe, Monſieur ! Comme ces rapprochements, dûs à l'art de la navigation & du commerce, ſont intéreſſants ! Et vous voudriez nous perſuader, qu'il ſeroit utile à la Nation que les Etrangers vinſſent couper cette chaîne, & interrompre ce Pont, que notre induſtrie a jetté ſur les mers.

Si les Colonies ſe ſont enrichies ſous l'origine des loix prohibitives, elles peuvent donc continuer à s'enrichir par la même voie, & avec les mêmes ſecours.

Pourquoi contredire un fait qui eſt plus fort que tous les raiſonnements? La vérité dépoſe contre vos aſſertions: que cette vérité eſt puiſſante! On a beau renverſer tout ce qui eſt autour d'elle, elle eſt inébranlable: elle eſt toujours debout au milieu des débris, ſemblable à ces colonnes qui ſurvivent à la deſtruction du Temple dont elles faiſoient le ſuperbe ornement. Pourquoi vous livrer à une ironie plus affligeante qu'elle n'eſt gaie? Pourquoi nous faire déraiſonner? Il n'eſt pas un Commerçant de la Métropole, qui ne faſſe des vœux pour que les Colons, moins entraînés par leur généroſité, ne dépenſent plus au-delà de leurs revenus: ce n'eſt point la nourriture des eſclaves, ce ne ſont point les frais de culture qui ont obéré les Colons: c'eſt leur dépenſe dans la Métropole, & cette dépenſe quelquefois a été exceſſive: ce n'eſt ſûrement pas l'admiſſion de l'Etranger dans la Colonie, qui remédiera à leurs prodigalités.

Comme cet aveu eſt ſimple & plein de candeur ! Comment y répondez-vous, Monſieur ? Vous allez choiſir l'époque la plus déſaſtreuſe, la guerre de 1754, où le commerce fut frappé avant d'avoir pu prévoir les coups qu'on lui a portés. La Guadaloupe fut conquiſe : la Martinique réſiſta long-temps : les Etrangers ne furent pas admis, mais il fut accordé des paſſeports aux Hollandois ; la Hollande fit beaucoup d'expéditions, & les Anglois n'en reſpectèrent aucune, & ils confiſquèrent même les Navires de leurs Alliés. Cependant, Monſieur, dans ce même-temps la Martinique ſubſiſta : ſes braves Colons firent plus de treize cents priſes aux Anglois, & leur courage nourrit leur Colonie. C'eſt un hommage que je leur rends avec bien du plaiſir : qu'il ſeroit fâcheux pour la France, de perdre une Colonie dont les Habitants ont déployé tant de valeur, & dont l'honneur eſt le principal caractère !

VII.

On a cru en France devoir déroger aux loix prohibitives pendant la guerre ; mais il n'avoit pas encore été propoſé de permettre l'entrée dans nos Colonies aux Etrangers en tems de paix.

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi l'admiſſion preſque illimitée des Navires neutres pendant la dernière guerre, a fait du bien ou du mal à la Métropole : mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Commerçant Français reſſent encore les effets de la plaie profonde que leur admiſſion a cauſée au commerce de la Métropole. Mais pourquoi voudriez-vous que la France ne pût point en temps de guerre, porter à ſes Colonies leurs beſoins ? Nos ennemis ont bien ſuffi aux leurs : il y a sûrement une raiſon pour cela ; cette raiſon, la voici. Les Anglais font tout le commerce qu'ils peuvent faire : leur navigation eſt plus conſidérable que la nôtre : il faut donc augmenter

notre navigation : il faut augmenter notre pêche.

Je vous demande ſi la permiſſion aux Etrangers, de porter à nos Colonies des bœufs & de la morue, eſt propre à favoriſer notre navigation & notre pêche? Je vous demande ſi réduire la Métropole à ne recevoir de ſes Colonies, que ce qu'elle peut conſommer de leurs denrées, ſeroit un moyen d'augmenter la Marine nationale? Je vous demande encore ſi la permiſſion aux Etrangers de porter de la farine, comme vous n'allez pas tarder à le dire, ſeroit un moyen d'accroître notre navigation? Par cette permiſſion, vous perpétuerez donc la dépendance où vous prétendez que nous ſommes de l'Etranger, pour la fourniture de nos Colonies en temps de guerre? Il vous ſera difficile de vous tirer de-là : je vous renferme dans le cercle de vos principes, il faut que vous nous répondiez avant d'en ſortir : vous nous prêtez des armes, puiſque nous vous combattons avec vos mêmes opinions.

VIII.

Les Nations Etrangères qui poſſédent comme nous des Colonies aux Antilles, & ſur le continen de l'Amérique, n'y ont jamais donné entrée en aucun tems, n'y ſous aucun prétexte à d'autres qu'aux Nationaux; c'eſt pourtant bien là le cas de la réciprocité, cela ſeul devoit décider la queſtion.

On vous cite là un grand exemple, Monſieur; ce concert unanime de toutes les Nations, eſt bien frappant : cette uniformité de principes & de légiſlation, à la fois chez tous les peuples & dans tous les temps, eſt une vérité bien impoſante. Vous reconnoiſſez l'antiquité de ces maximes, & leur exacte obſervation chez nos voiſins. Comment y répondez-vous? *Il nous ſemble*, dites-vous, *qu'il ne ſeroit pas pour cela démontré abſolument, que la Nation qui voudroit ſe ſingulariſer en ſe ralliant au vrai, dût être néceſſairement dans le cas de s'en repentir : & pourquoi n'en pas faire l'eſſai, ne fût-ce que par curioſité?*

Peut-être auſſi ſeroit-il plus décent de préférer l'obſervation à l'habitude d'imiter, ſi anciennement & ſi juſtement décriée, comme ne laiſſant pas aſſez d'intervalle entre l'homme & le bétail.

Certainement, Monſieur, vous n'avez pas voulu parler ſérieuſement : vous avez voulu égayer une diſcuſſion un peu sèche, par une plaiſanterie : mais vous êtes-vous flatté de faire rire les bons eſprits ? Avez-vous pu croire qu'ils applaudiroient à l'eſſai que vous propoſez de faire ? Vous voulez expoſer au ſuccès d'une expérience, la proſpérité de tout un Royaume ; d'une expérience, que l'uſage de toutes les Nations proſcrit, que les vraies maximes condamnent, & dont toutes les légiſlations annoncent le danger.

C'eſt ici que votre ſtyle ſe ſerre, pour que les vérités en ſortent avec plus d'éclat.

Les Loix du Commerce, dites-vous, *ont été écrites ſous la dictée des Commerçants ; & nous en conclurons, que le conſentement unanime de toutes les Nations de l'Europe aux Loix prohibitives du commerce étranger dans les Colonies, loin de préſenter un témoignage impoſant en faveur de ces Loix, eſt plutôt contre elles un préjugé légitime ; par la raiſon, que pour faire des Loix, il faut au moins être juſte : que pour être juſte, il faut au moins être déſintéreſſé ; & pour être déſintéreſſé, il faut au moins n'être pas Marchand.*

Vous ſuppoſez ſans doute que ces Loix ont été écrites ſous la dictée des Commerçants, parce que ces Loix leur ſont profitables ; & vous fondez votre préſomption ſur cet axiôme de droit, *que celui là peut être raiſonnablement*

ſoupçonné d'une action, à qui l'action apporte profit. Je pourrois vous répondre que M. Colbert, que ſon expérience avoit éclairé ſur les abus, & les inconvénients de l'admiſſion des Etrangers dans les Colonies, a promulgué les premières Loix prohibitives, & qu'il n'a pas eu beſoin du concours des Négociants. Mais votre manière de prouver me ſéduit, & je veux à mon tour vous repliquer. Une Loi qui contrarie tous les principes reçus juſqu'à ce jour, une Loi oppoſée aux maximes pratiquées par toutes les Nations, n'apporte point avec elle un préjugé légitime en ſa faveur, parce qu'alors elle paroît l'ouvrage de la ſollicitation, & avoir été arrachée par l'importunité : or celui qui ſollicite une Loi nouvelle, doit au moins être juſte : pour être juſte, il faut au moins être déſintéreſſé : & pour être déſintéreſſé, il faut au moins n'être pas Colon. Il me ſemble, Monſieur, que dans cette manière de raiſonner, il y a autant de logique que dans la vôtre : car en conſcience, pourriez-vous aſſurer que l'intérêt du Colon n'a aucune part à tout ceci ? c'eſt une queſtion que je prends la liberté de vous faire.

IX.

On propoſe aujourd'hui l'entrée dans nos Colonies pour les Anglo-Amériquains.

Vous avez raiſon de dire, Monſieur, que cette propoſition n'eſt pas de fraîche date : ſans citer toutes les époques où elle eût lieu, je me bornerai à vous citer celle de 1775. Vous devez avoir conſervé le ſouvenir des vingt-deux conférences tenues chez M. de Sartine, auxquelles aſſiſterent les Députés des Colons, & ceux des Chambres de Commerce : les Colons n'ont pas plus oublié ces conférences, que Junon n'oublia le jugement de Pâris ; mais

comme il eſt peut-être pluſieurs de nos Lecteurs qui n'en ont pas eu connoiſſance, qu'il me ſoit permis de dire en deux mots le réſultat de ces conférences. Le Miniſtre fut convaincu de la néceſſité des Loix prohibitives, les Députés des Colons reconnurent leur dépendance, & les deux entrepôts établis en 1767, ne furent prorogés que pour 18 mois, pour donner à la Métropole le tems de prouver qu'elle pouvoit fournir tous les articles néceſſaires aux Colonies.

Vous répondez, Monſieur, *que c'eſt pour aſſurer la ſubſiſtance des eſclaves par des verſements, qu'il ſera d'ailleurs impoſſible d'empêcher déſormais.* Vous ſuppoſez toujours qu'il nous eſt impoſſible de porter ces ſubſiſtances : comment les eſclaves ont-ils ſubſiſté juſqu'à préſent ? La Métropole ne manque ni de vaiſſeaux, ni de moyens pour approviſionner ſes Colonies. Les Colonies n'acheteront pas à meilleur marché de l'Etranger, quand celui-ci ſera le ſeul vendeur du bœuf & de la morue : cette admiſſion des Etrangers n'a d'autre prétexte que le meilleur marché & le plus bas prix ; les Colons en conviennent ; mais il pourroit arriver qu'ils ſe feroient trompés ſur ce moyen. *Il ſera*, dites-vous, *impoſſible d'empêcher déſormais les verſements frauduleux*, il n'étoit donc pas beſoin d'une Loi qui les permît, & qui conſacrât cette liberté : vous conviendrez que cette impoſſibilité d'empêcher la fraude peut inquiéter le commerce ; car s'il étoit impoſſible d'empêcher les verſements des bœufs & des morues, uand l'Etranger étoit éloigné, comment empêchera-t-on

X.

Nous ignorons quelle eſt la politique qui engageroit le Gouvernement à accorder une ſi grande faveur à ces nouveaux Républicains ; mais nous oſons dire qu'elle eſt telle, que rien au monde ne peut lui être comparé : pour en juger il faut ſe faire une idée du tort que nous en recevons.

l'introduction des marchandiſes qui ne lui ſont pas permiſes quand il aura la liberté de fréquenter librement les ports? Il faut que par une ſuite de vos principes, vous conveniez que l'exécution des précautions que l'Adminiſtration a priſes eſt impoſſible, & que les craintes de la Métropole ſont fondées.

XI & XII.

Ces deux articles roulent ſur l'introduction des marchandiſes que les Etrangers porteront en fraude, avec une profuſion qui excluera tous les envois de la Métropole.

En réponſe, Monſieur, à ces deux articles, vous dites *que vous ſerez bientôt au moment de prouver que les dommages annoncés par le verſement des toiles étrangeres, ſeront auſſi peu à craindre dans l'hypothèſe d'une prohibition tempérée, qu'ils ſeroient inévitables dans celle d'une prohibition abſolue.* Attendons donc juſqu'à ce moment ; mais je vous avoue que j'aurai toujours de la peine à concevoir que la contrebande ſoit plus difficile à faire, quand les parties intéreſſées ſeront face à face, que lors qu'il étoit défendu aux Etrangers d'approcher de nos Colonies. J'ignore ce qui ſe pratique à Dunkerque, au ſujet des envois que vous dites s'y faire de toiles étrangères pour les Colonies : mais ſi cette contravention exiſte, je ne tarde pas à prononcer qu'elle eſt très-puniſſable, parce qu'elle eſt deſtructive de nos manufactures, & qu'elle opère juſtement le mal que la Métropole a intérêt d'empêcher ; c'eſt un abus très-grand : mais on ne remédie pas à un abus, en fourniſſant aux Etrangers les occaſions de le multiplier.

XIII.

Nous diſons donc qu'ouvrir nos Colonies aux Anglo-Américains, c'eſt les

Quand l'Auteur a écrit, il ignoroit que l'Arrêt du 30 Août dont on n'a eu connoiſſance que plus de deux mois & demi après, ouvroit les Colonies à tous les Etrangers.

Vous

Vous ne trouvez point d'inconvénient à cette admiſſion ſi l'interpoſition de l'acteur étranger, quel qu'il ſoit, ne doit avoir lieu que pour le cas où cette interpoſition ſera évidemment utile à la fortune nationale. On ne peut pas dire une plus grande vérité : mais je vous attends à vos preuves, & je n'héſite pas à vous répondre d'avance, que dans tous les cas cette interpoſition ne peut qu'être très-nuiſible, parce qu'elle contrariera toujours la richeſſe publique ou la fortune nationale.

ouvrir indiſtinctement à toutes les Nations de l'Europe.

Vous n'êtes point ſatisfait des raiſons que l'on vous donne dans cet article : cependant ſi vous euſſiez voulu réfléchir ſur les effets du commerce de luxe, & du commerce d'économie, vous auriez vu que l'Auteur vouloit vous dire, que certaines Nations qui font un commerce d'économie, naviguent à meilleure compoſition que nous. Le régime de leurs Amirautés leur impoſe moins de frais ; notre manière d'armer eſt plus coûteuſe ; un plus grand nombre de Mouſſes & de Novices, des Engagés que nous ſommes obligés de porter, ou le paiement de 360 livres, la modicité des paſſages du Roi fixés à la moitié des paſſages ordinaires ; la néceſſité d'embarquer un Chirurgien même dans les plus petits Navires, les droits de pilotage, ancrage, les frais de congé, paſſeports de M. l'Amiral à renouveller plus ſouvent, le remplacement des déſerteurs aux Colonies, d'autant plus coûteux que les gages acquis juſqu'au jour de la déſertion, ſont verſés dans la caiſſe de la Marine ; tous ces objets accumulés renchériſſent nos armements, & augmentent le prix de

XIV.

Cette concurrence eſt ſi dangereuſe & ſi fort à craindre pour le Commerce de France, qu'on peut aſſurer que du moment qu'elle ſera établie, on verra diminuer les armemens dans tous les ports de France ; qu'enfin ils ceſſeront tout à fait quand l'expérience aura appris aux plus hardis qu'il eſt impoſſible aux Armateurs Français de ſe meſurer dans cegenre avec les Etrangers, par la raiſon qu'en France nous faiſons un commerce de luxe & qu'ils font un commerce d'économie. C'eſt un vice inhérent à la nature des choſes, auquel il eſt impoſſible de porter aucun re-

mede : cela tient à la richeſſe du ſol de la France, à la variété de ſes productions & des jouiſſances qui en ſont la ſuite. Enfin c'eſt parce que nous ſommes Français, & que c'eſt notre maniere d'être.

la marchandiſe, ajoutez encore les ſalaires très-hauts de tous les ouvriers dans nos ports maritimes : voilà, Monſieur, ce que l'Auteur auroit ajouté, s'il n'avoit pas voulu être concis ; & s'il avoit prévu que ſon ouvrage ſeroit diſcuté & mis ſous les yeux du Public : car vous ſavez comment ſon manuſcrit lui a été dérobé.

Mais la fin de votre réponſe à ce même article m'a paru d'un ſingularité vraiment piquante ; je ſuis bien curieux de voir comment vous pourvoirez *à l'entretien des forces navales*, quand le commerce des Colonies aura ſouffert une diminution conſidérable, *& qu'on aura eſſayé pour le faire du ſervice des étrangers*, comme vous le conſeillez : je vous avoue que la fin de votre paragraphe m'a particulierement intéreſſé, & dans le cas où vous oublieriez de nous indiquer ces moyens, je vous promets de vous en faire reſſouvenir : mais vous ne l'oublierez pas, & l'article ſuivant va nous en convaincre.

XV.

On peut aſſurer que les Hollandais & les Danois qui ont des Colonies aux Antilles, & dans beaucoup de cas les Anglais, pourroient nous ouvrir impunément leurs Colonies ſans craindre notre concurrence, & qu'à l'article des vins près, il n'y en a pas un ſur lequel ils n'euſſent ſur nous l'avantage du bon marché : d'où il

C'eſt ici, Monſieur, que nous nous arrêterons quelque temps : car vous y tirez le rideau tout-à-fait, & vous vous déclarez entièrement l'adverſaire du Commerçant Français, vous nous révélez une vérité que juſqu'à préſent nous avions bien ſoupçonnée, mais que vous n'aviez pas encore prononcée avec autant d'éclat. Je vous préviens que j'examinerai ſcrupuleuſement tout ce que vous répondez à cet article quinze, & comme je plaide pour les deux partis, je défendrai, ſi je peux, celui que vous aurez opprimé.

Votre allégation que *la navigation nationale a été*,

ſous l'Adminiſtration actuelle, affranchie de toutes les charges dont on ſe plaignoit dans nos ports, ne peut s'accorder avec tout ce que je vous ai dit dans le paragraphe précédent, & ce que j'ai dit eſt très-vrai : les Armateurs vous répondent que tant que les charges ſubſiſteront, leur déſavantage exiſtera, quand on les expoſera à la concurrence avec les Etrangers.

Il ſeroit bien malheureux, Monſieur, que les Armateurs Français ceſſaſſent leurs armements, & qu'un commerce qui emploie ſix cent Navires & près de vingt mille Matelots, paſſât à l'étranger : ſi dans ce moment-ci les craintes du Commerce lui font prévoir la cruelle néceſſité de diminuer ſes armements & peut-être de les ceſſer, vous pouvez être aſſuré, qu'il ne prendra ce parti qu'à la dernière extrémité : en attendant il confie au Gouvernement ſes craintes, il dépoſe dans le ſein de l'Adminiſtration ſes allarmes. Si l'Armateur n'a plus à choiſir qu'entre ſe ruiner s'il continue, ou ruiner ſon pays s'il ceſſe, vous devez convenir que le choix eſt terrible à faire. L'Auteur du Précis juſtement effrayé des deux écueils au milieu deſquels le commerce marche aujourd'hui, ſe permet de prévoir ce qui arrivera. Obſervez, Monſieur, que ce ſera pour l'Armateur un parti forcé : il n'eſt pas de pere de famille qui conſente à ſacrifier ſa fortune, & celle de tous les ſiens, à la continuation d'un commerce où il verroit une ruine évidente. Dans une pareille poſition, on ne peut pas même délibérer; la néceſſité, l'intérêt de ſoi-même, la conſervation de ſon honneur, tout entraîne : on peut même dire qu'il n'y a plus de choix, parce qu'il n'y a plus de liberté; la néceſſité

réſulte évidemment que s'il y a une Nation en Europe qui ait un grand intérêt à conſerver ſes Colonies ſous le régime des loix prohibitives, c'eſt la France; & par une fatalité dont rien n'approche, c'eſt la ſeule qui en néglige l'exécution.

commandera, & les armements ceſſeront : l'admiſſion des Etrangers donnera des chaînes à l'Armateur, & elle élevera entre le Colon & lui une barriere contre la proſpérité nationale. C'eſt ſous ce point de vue, Monſieur, que je vous prie de conſidérer ce que nous prévoyons tous de la diminution prochaine des armements & de leur ceſſation un jour.

De pareilles circonſtances ſeroient bien affligeantes pour la Nation, & je ne crois pas que ce ſoit le cas de s'écrier comme vous faites, & du ton le plus exalté, *quelle heureuſe occaſion pour eſſayer de l'office des Etrangers en leur accordant la libre navigation de nos Colonies !* Je ne ſais pas, Monſieur, ſi vous êtes Colon : je vois bien que vous n'êtes pas Commerçant. Mais je douterois de votre patrie même, ſi l'élégance avec laquelle vous écrivez, ne m'aſſuroit pas que vous êtes Français. Mais ſi vous êtes Français comment pouvez-vous appeller *Heureuſe* une occaſion d'enlever à la France le plus beau commerce qui ait jamais exiſté : de détruire la proſpérité de 24 millions d'ames, de ruiner tous les ateliers maritimes, de livrer à la plus affreuſe indigence un million d'êtres que la navigation des Colonies fait ſubſiſter ? Je vois bien, Monſieur, que vous ne vous êtes pas promené dans nos Ports, vous n'avez pas encore apperçu tous les rapports de cette chaîne immenſe, qui lie la proſpérité de preſque tous les états à la proſpérité du commerce maritime. Vous n'avez point meſuré ce cercle dont le centre eſt par-tout, & dont la circonférence s'étend aux extrémités du monde. Vous n'avez point apperçu tous les

reſſorts de cette étonnante machine, & dont il ſeroit bien fâcheux que le mouvement s'arrêtât. Je ſuis perſuadé que vous gémiriez le premier des effets de cette accablante révolution ; il ne faut être que citoyen pour être effrayé d'un pareil déſaſtre ; ce ſeroit, Monſieur, le plus grand malheur qui pût arriver à la France : il vaudroit infiniment mieux qu'elle n'eût jamais eu des Colonies que de les abandonner aujourd'hui. Elle s'appauvriroit d'une manière cruelle : l'Auteur du Précis a dit une grande vérité quand il a dit que notre commerce étoit un commerce de luxe ; il s'entretient par le luxe, & le commerce de l'Amérique ſeul lui en donne les moyens. Si ce dernier tomboit, les aliments du commerce de luxe ceſſant, la Nation s'appauvriroit : mais pour cela le luxe ne diſparoîtroit pas tout entier : ſes vices reſteroient, & il faudroit y ajouter encore tous les inconvénients de la pauvreté. Je ne vous parle ni en Colon ni en Commerçant : je vous parle comme un Citoyen qui ne doit voir que le bien de la France, & on ne peut pas me dire, *vous êtes Orfevre, Monſieur Joſſe.*

J'aime à croire que vous êtes auſſi bon Citoyen que moi : & qu'après ce moment d'enthouſiaſme où vous a peut-être porté quelque préjugé, vous reviendrez à l'intérêt public. Vous nous en donnez des preuves le moment d'après : vous conſervez toujours l'amour de la France, & vous propoſez de ſuite un moyen *qui rendra*, dites-vous, *bien plus à la puiſſance navale du Royaume, qu'elle n'aura perdu par la navigation de nos Colonies cédées à l'Etranger.* Mais je crains bien que ce ne ſoit une nouvelle

mépriſe de votre part, & que vous ne vous trompiez encore ſur l'efficacité de ce moyen.

Je n'aurai point du moins de reproches à faire à votre cœur, puiſqu'au même inſtant où vous dépouillez la France de ſon commerce des Colonies, vous lui offrez des compenſations. Cela prouve toujours votre bonne intention pour elle : mais il ſeroit bien malheureux pour vous que par cet arrangement que vous propoſez la France & les Colonies euſſent également à ſe plaindre : la France, parce qu'il vous ſera impoſſible de réparer le mal, & que votre compenſation eſt impraticable : & les Colonies, parce que vous rendez leur condition mille fois plus fâcheuſe. C'eſt ce que j'eſpère vous prouver à l'aide de mes *Profeſſeurs*, dont *la logique* m'eſt d'un grand ſecours.

Vous nous avez dit, Monſieur, que les Colonies ne pouvoient nourrir leurs eſclaves avec les bœufs & la morue que leur porte la Métropole ; parce que, par ce canal, ces vivres de première néceſſité ſont trop chers : ainſi ce commerce eſt déja livré aux Etrangers. Il reſte les vins & les farines ; car l'Adminiſtration n'a pas été auſſi généreuſe que vous en faveur des Colons ; & elle n'a pas permis aux Etrangers de porter ces derniers articles : elle a encore réſervé aux nationaux les toiles & autres marchandiſes. Mais comme vous voulez qu'on eſſaie *du ſervice des Etrangers*, vous leur abandonnez tout ce commerce à condition *de venir charger dans nos Ports, de ne charger que des marchandiſes nationales, & ſous la condition encore d'un droit dont le produit ſeroit diſtribué à notre Cabotage, à notre Pêche, à notre Navigation du Nord, à*

toutes les parties enfin que la commodité du régime excluſif a fait trop négliger.

Vous avez eu pour but d'établir aux Colonies les marchandiſes à meilleur marché : c'eſt dans cet eſprit que vous voulez livrer ce commerce aux Etrangers. La néceſſité d'armer dans nos Ports, d'y venir charger les marchandiſes nationales leur occaſionnera beaucoup de frais, le temps néceſſaire pour ſe rendre de chez eux dans nos Ports les expoſera,

1°. A plus de mois de loyers & nourriture des Equipages.

2°. A une prime d'aſſurance de plus.

3°. A des droits de rivière, pilotage à l'entrée & à la ſortie, frais de déclaration, courtage, &c.

4°. A des droits de Conſulat.

5°. A une commiſſion à payer aux Négociants Français dont ils emploiront le miniſtere. Ainſi tous ces frais accumulés enſemble leur augmenteront beaucoup le prix de la marchandiſe, & il faudra par conſéquent qu'ils la vendent plus cher aux Colonies. Outre tous ces frais vous les aſſujettiſſez encore à un droit de chargement, pour être converti en gratifications *pour le Cabotage, pour la Pêche, & pour le Commerce du Nord.* Il faut que ce droit ſoit un peu fort pour qu'il puiſſe en réſulter des gratifications honnêtes pour les trois commerces ci-deſſus. Si ce droit eſt fort, il grévera encore les marchandiſes, & les renchérira pour les Colons. S'il eſt foible, il ſera comme nul. Vos moyens ne conviennent donc, Monſieur, ni aux Colonies ni à la Métropole : aux Colonies, parce que ce nouveau ſyſtême leur renchériroit

tout, & retarderoit les progrès de leur culture : à la Métropole, parce que vous l'avez dépouillée gratuitement d'un commerce, & d'une navigation en échange desquels vous ne lui donnez rien.

Mais je veux faire plus encore : & pour vous prouver combien je désire que vous puissiez donner à la France des dédommagements réels, je consens à supposer une chose impossible : que tous les frais résultants pour les Etrangers de l'obligation d'armer dans nos Ports ne renchérissent point les marchandises pour les Colons, & que le droit de chargement puisse opérer des gratifications assez encourageantes pour les trois navigations vos favorites. On ne peut pas assurément vous faire plus beau jeu. Eh ! bien, Monsieur, ces gratifications deviennent par votre système tout-à-fait inutiles. Répétons encore quelles sont ces trois navigations :

Celle de la Pêche,
Celle du Cabotage,
Celle dans les mers du Nord.

Nous avons présentement plus de deux cent quarante Navires occupés à la Pêche de la morue, & dont au moins cent à celle du poisson sec. L'Arrêt du Conseil du trente Août nous retire le débouché de ce dernier en nous enlevant la fourniture des Colonies : les Anglais par leurs établissements dans l'Isle de Terre-neuve, les Anglo-Américains par la commodité d'une Pêche sédentaire, & dans toutes les saisons, peuvent établir le poisson non-seulement dans toutes les Colonies, mais dans toute l'Europe à meilleur composition : le Royaume ne peut

suffire

ſuffire à la conſommation de la Pêche Françoiſe : ainſi tous vos encouragements ſeroient nuls : parce que vous forcez au contraire nos armateurs pour cette pêche à diminuer leurs armements.

Le cabotage doit ſon plus grand mouvement au commerce de l'Amérique ; Bordeaux expédie des vins dans tous les Ports, pour la proviſion des Navires qui vont aux Colonies & à la traite des Noirs ; & reçoit en échange d'autres articles, que la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, le Havre & Dunkerque, lui envoient. Marſeille expédie auſſi des vins, des ſavons, des huiles, & il s'en charge dans tous les Ports pour l'Amérique : Bayonne charge des réſines & goudrons pour tous ces mêmes Ports : l'iſle de Ré, Marennes, entretiennent beaucoup de Navires pour le tranſport des ſels néceſſaires à la pêche. Les rivières la Garonne, la Loire & la Seine, ont un cabotage continuel, & qui n'eſt vivifié que par le commerce de l'Amérique : ainſi, Monſieur, voilà encore un cabotage très-conſidérable ruiné, parce qu'il ne doit ſon exiſtence & ſon entretien, qu'au commerce de l'Amérique & à celui de la pêche.

Le commerce des mers du Nord s'étend depuis le Pas de Calais juſqu'à Archangel. La baſe des chargements en France pour le Nord, conſiſte dans les vins, les ſucres, les cafés & les indigos. Nous expédions tous les ans près de 100 mille bariques de ſucre, & 50 millions de café à l'Etranger. Si nous perdons le commerce de l'Amérique, nous voilà ſans matière pour le cabotage du Nord ; car nos vins & nos eaux-de-vie ſeroient preſque nos ſeuls ar-

ticles d'exportation ; & nous ne pouvons pas nous flatter d'enlever à l'Etranger un commerce qui ſera diminué, & qu'il peut faire avec plus d'économie. Le fret d'aller, pour la mer Baltique, eſt toujours à bas prix ; mais le fret de retour eſt plus cher ; les Etrangers nous abandonneront-ils ce fret en totalité ? Nous ne pouvons pas nous en flatter. Si nous voulions exporter nos denrées ſur nos ſeuls Navires, les Etrangers pourroient faire les mêmes loix chez eux ; entre les Nations ainſi qu'entre les Particuliers, il faut de la réciprocité ; il eſt très-incertain qu'un acte de navigation, comme ce fameux acte que les Anglois firent ſous Cromwel en 1651, pût être imité auſſi heureuſement aujourd'hui. Le commerce du Nord ne ſera donc preſque rien pour nous, quand notre navigation ſera diminuée de ſix cents Navires que nous expédions tous les ans aux Colonies, quand la pêche ſera réduite de moitié, qu'il y aura moins de cabotage dans le Royaume, & que nous n'aurons preſque plus beſoin de munitions navales.

Vous détruiſez donc, Monſieur, par votre ſyſtême, le commerce de l'Amérique, celui de la pêche, celui du cabotage, celui des mers du Nord ; & j'ai beau faire l'impoſſible pour donner à vos idées quelque ombre d'utilité, il en réſulte toujours un effet deſtructeur pour le commerce de la Métropole, & ruineux pour la fortune publique. Ces quatre commerces ſont étroitement liés ; ils s'entretiennent, ils s'alimentent, ils ſe vivifient l'un par l'autre ; c'eſt un arbre immenſe dont toutes les branches ſe nourriſſent, croiſſent, & s'élèvent enſemble ; mais le commerce de l'Amérique eſt le tronc principal où s'élabore la

sève qui porte à toutes les extrêmités la parure ou la fécondité. Si vous sciez l'arbre près de sa racine, vous privez toutes les tiges du principe qui leur donnoit la vie; tous les rameaux se flétrissent & se desséchent; & au lieu d'être l'ornement & la richesse de la campagne, cet arbre dépouillé de ses feuilles, & couché sans honneur & sans profit sur la poussière, n'est plus qu'un cadavre stérile, qui presse la terre de son inutile fardeau. Tâchons, Monsieur, de laisser les choses comme elles étoient; le commerce ne veut être, ni troublé, ni détourné; nous sortons d'une guerre qui nous a bien fatigués; le commerce long-temps agité n'a pas encore repris son niveau; il ressemble à ces beaux étangs dont les eaux, tourmentées pendant un long hiver, reprennent aux approches du printems une surface calme & tranquille, mais si quelque nouvel orage survient encore, le calme disparoît, l'eau se trouble de nouveau, & tous les objets sont vacillants autour d'elle.

Que de bruit ! Répondez-vous. Vous oubliez sans doute, Monsieur, que toutes les Chambres de Commerce disent la même chose que l'Auteur du Précis; & votre réponse est bien leste : vous traitez toutes ces répréſentations comme un Visir de la Cour Ottomane, ou comme un Hospodar de Valachie traiteroit les clameurs d'une troupe de factieux.

Vous ajoutez ensuite que *lors de l'établissement des entrepôts aux Carénage de Sainte Lucie, & au Môle Saint Nicolas un déluge de maux nous fut annoncé, & le fait est que notre Commerce a toujours été en augmentant.*

XVI.

Il est plus aisé de sentir que de peindre les maux innombrables que la cessation, ou seulement la diminution du commerce de nos ports avec nos Colonies à sucre causera au Royaume. Nous n'osons pas en esquisser le tableau; même en le modifiant on le croiroit exagéré. Ce que nous pouvons dire, c'est que la perte certaine & inap-

préciable des Matelots, celle de la plus grande partie des fortunes, la déſertion de tout ce qui tient aux armemens & aux conſtructions, l'abandon d'une grande partie des manufactures, la diminution de la valeur des terres, une émigration telle qu'il n'y en auroit pas eu de pareille depuis la révocation de l'Édit de Nantes, & toutes les calamités qu'amene ſur les campagnes & ſur le cultivateur la non-vente de ſes denrées, ſeroient pour la France des conſéquences infaillibles, qui réſulteroient naturellement d'un événement auſſi déſaſtreux.

Le Commerce avoit raiſon de reclamer contre ces deux entrepôts, il prévoyoit la fraude qui réſulteroit de la fréquentation des Anglo-Américains; s'eſt-il trompé, Monſieur, puiſque l'adminiſtration en France a des preuves multipliées des verſemens frauduleux. Le Miniſtre le dit même publiquement dans ſa dépêche du 13 Novembre 1784, adreſſée aux Adminiſtrateurs des Colonies, *le Commerce a été en augmentant.* Il eût été bien ſingulier que Saint-Domingue n'eût pas fleuri puiſque la Métropole en dix ans lui a porté au delà de 100 mille Noirs: mais cette Colonie auroit fleuri davantage ſur-tout dans la partie du Sud, ſi l'Etranger l'avoit moins fréquentée.

D'ailleurs quelle différence! lors de l'établiſſement ci-deſſus on n'avoit que deux poſtes à veiller: aujourd'hui l'Adminiſtration en a ſix. Nous n'avions que la concurrence d'un ſeul peuple à craindre; & nous allons avoir tout l'Univers. Vous voyez bien tous les maux qui en doivent réſulter un jour, vous Monſieur, oui vous-même, & vous ne tarderez pas à nous annoncer que nous ſerons obligés d'accorder bien d'autres prérogatives aux Anglo-Américains, *pour éviter pis.*

XVII.

Et pour qui nous expoſerions-nous à tant de malheurs? pour les Habitans des Colonies; c'eſt-à-dire pour les propriétaires les plus favoriſés qu'il y ait ſur le globe. Ils ont acquis ces terres ſous les loix & à la condition

Il n'y a point d'exagération dans le produit des terres à Saint-Domingue: elles rendent mieux que douze pour cent aux propriétaires qui demeurent en France: & ſi ces propriétaires les faiſoient eux-mêmes valoir, elles rendroient peut-être le double. Les terres de la Métropole rendant deux & demi à trois pour cent, au plus à ceux qui les donnent à bail à ferme, & elles rendroient au

plus le double à ceux qui les feroient valoir eux-mêmes. Il y a donc bien plus d'avantage à être propriétaire à Saint-Domingue qu'en France, c'eſt la raiſon pour laquelle les terres des Colonies ſont aujourd'hui ſi recherchées, & c'eſt peut-être pour cela qu'elles trouvent tant de protecteurs.

Il ſe peut qu'aux Iſles du Vent les planteurs ayent moins d'avantages & faſſent moins de revenus : cependant les habitans de Saint-Domingue payent les Noirs beaucoup plus cher que les Colons des Antilles, qui ne les achetent que des Anglais, & ces derniers Colons vendent leur café de vingt à vingt-deux ſols, & leurs cotons de deux cent à deux-cent-vingt livres. Depuis plus de trois ans, ces prix ſont exceſſifs pour le Commerçant de la Métropole, & l'Armateur perd; mais la Métropole gagne parce que la Nation gagne toujours. Les Colons s'enrichiſſent & peuvent faire de plus grandes conſommations ; mais ſi cette cherté provenoit de la plus grande concurrence des Etrangers, des enlevements en fraude de denrées dérobées à la Métropole, les Armateurs alors perdroient ſans que la Métropole s'enrichît; & ce ſeroit contre l'eſprit qui a fondé les Colonies : on a eu pour but l'extention du commerce de la Métropole, & ce but auroit été manqué.

Vous établiſſez les vrais principes, Monſieur, en diſant *qu'il ne faut point s'embarraſſer de ce qui peut plaire ou déplaire, ſoit au Négociant, ſoit au Colon, par la raiſon que le Colon & le Négociant conſidérés comme tels, ne doivent exiſter eux-mêmes que pour la meilleure fortune de la Métropole.* Je ſuis étonné que poſſédant auſſi bien les vraies maximes conſtitutionnelles des Colonies, vous

du régime prohibitif. Cependant ils ne ceſſent depuis 30 ans d'éluder ces loix bienfaiſantes pour la Nation, & par conſéquent pour eux-mêmes.

Malgré toutes les réclamations qu'ils portent continuellement au pied du trône, ils retirent douze, quinze & juſqu'à vingt pour cent de revenu annuel de la valeur de leurs terres; & aujourd'hui en demandant le ſecours du commerce étranger, ils font la guerre la plus cruelle aux Propriétaires des terres du Royaume, qui ont bien de la peine à porter le revenu des leurs à trois & quatre pour cent.

ſoyez auſſi malheureux dans les conſéquences que vous en tirez : il y a sûrement quelque intérêt caché qui vous fait illuſion, il poſe un nuage intermédiaire entre vos principes & votre eſprit : vous laiſſez juger cet intérêt, & votre eſprit en eſt continuellement la dupe.

XVIII.

Si c'eſt pour les ſujets des Etats-Unis que nous devons faire d'auſſi grands ſacrifices, ils ſeront ſans doute compenſés par quelques grands avantages, &c, &c.

Cet article donne lieu à beaucoup de réflexions, & comment y répondez-vous, Monſieur ; vous dites que les Anglo-Américains iront acheter à Londres tout ce que nous pourrions leur vendre en concurrence avec les Anglais, parce que ceux-ci ſont mieux, ou à plus bas prix, mais qu'ils viendront dans nos Ports acheter des vins, des eaux-de-vie & des draps fins, qu'aucune autre Nation ne leur peut fournir. Vous appercevez-vous ici d'une petite contradiction avec vous-même ? Vous-nous dites, page 29, à la ſuite de la réfutation du Précis, que les Anglo-Américains, feront ſouvent bonne partie de leurs tetours en marchandiſes du Royaume, qu'ils acheteront dans nos Colonies, & ici vous les envoyez s'approviſionner à Londres, & ce ſera en effet bien plus économique pour eux : car ils s'expoſeroient à payer beaucoup plus cher leurs approviſionnements dans nos Colonies.

Je ne ſais, Monſieur, ſi dans votre horoſcope au ſujet de cette nouvelle Nation vous ſerez plus heureux ; quant à ce que nous pourrions craindre de ce nouveau peuple pour le tems à venir, *nous pouvons croire*, dites-vous, *que les rigueurs conſeillées par nos Négociants dans nos rapports avec ces nouveaux Alliés, ne ſont pas le moyen*

le plus assuré de les avoir toujours pour amis.

Qu'il me soit permis de vous répondre que l'exclusion des Etrangers de nos Colonies n'est point ce qu'on doit appeller *des rigueurs.* C'est une suite des loix établies en faveur de la Métropole : étoit-il indispensable de changer la législation de nos Colonies, pour créer un Commerce de plus aux nouveaux Alliés ? Sommes-nous obligés d'affoiblir notre navigation d'un grand tiers dans le moment présent, pour augmenter la leur? Nous avons tout à craindre de leur admission, & nous n'avons rien à redouter de leur exclusion. Quand ils auront, à la faveur du commerce dans nos Colonies, augmenté leur navigation, le nombre de leurs matelots, élevé une puissance maritime, quand ils auront commencé à s'enrichir, & que nous aurons reconnu que notre commerce aura diminué, que leur fréquentation dans nos Colonies nous aura causé un préjudice inappréciable, il ne sera peut-être plus tems de révoquer cette permission : ce sera au moins un prétexte de discorde ; & pourquoi nous exposer à avoir des querelles de plus ? N'avons-nous pas eu déja assez de guerres de commerce ? Le Législateur doit tout prévoir, comme la Nation doit tout représenter.

Vous ne répondez que des mots, Monsieur, à ce dernier article, & toute la force des raisons qu'il contient reste contre vous. Ce n'est point parce que l'Etranger portera un peu de bœuf & de morue aux Colonies pour nourrir les esclaves que le Royaume sera dépeuplé : ce sera parce que l'Etranger ne peut point faire un commerce

XIX.

Nous osons le dire & le prédire, on versera un jour des larmes de sang sur la perte de notre commerce, de notre industrie, & peut-être de nos Colonies. Il ne se passera pas trois ans qu'on n'en ressente les funestes effets, &c. &c.

qui nous appartenoit tout entier, ſans nuire à notre navigation, & ſans diminuer la fortune publique, parce que ſon admiſſion vous forcera à réformer les deux tiers de vos Navires : & que vous verrez réſulter tous les inconvénients que l'on vous annonce, & qui ſont ſuffiſamment prouvés dans cette première lettre ; ils le feront encore davantage dans la ſeconde, où je me propoſe d'examiner vos vérités élémentaires, & toutes les conſéquences que vous en tirez. Mais il faut un peu reprendre haleine ; car je crains, Monſieur, de vous fatiguer par mes contradictions : au ſurplus, c'eſt du choc des opinions que doit jaillir la lumière que nous cherchons : & ſi nous étions d'accord il n'y auroit plus de diſcuſſion.

SECONDE LETTRE.

MONSIEUR,

J'AI lu avec beaucoup de plaisir vos *Vérités élémentaires*. Les principes que vous y posez aux articles 1, 2, 3, me confirment dans la grande opinion que j'ai de votre esprit, toutes les fois que vous voulez discourir avec méthode, & d'après les vrais principes. L'article 4 sur-tout m'a frappé, je ne peux résister au desir de le rappeller ici. *Le commerce suppose la consommation des denrées, puisque cette consommation est également sa cause & son effet: mais il n'est qu'une somme de consommation actuellement possible, & dans tous les marchés de l'univers, les acteurs du commerce se disputent cette somme de consommation, avec plus ou moins d'avantage. Cependant, quel que soit le succès du plus favorisé, son action aura nécessairement eu des bornes quelconques par l'inévitable effet de la concurrence. Là seroient donc aussi les bornes du travail national, & par suite, le terme de la richesse & de la population de l'Etat, s'il n'existoit aucun expédient pratiquable pour changer la nature actuelle des marchandises restées sans prix faute d'acheteurs, & les convertir en d'autres denrées commerçables.*

Le Pour & le Contre, page 20, in-4°.

Que conclure de cette grande vérité, Monsieur? Qu'il

faut qu'une Nation commerçante évite le danger de la concurrence, c'eſt-à-dire, vendre ſeule le plus qu'il lui eſt poſſible pour ſe réſerver tous les profits attachés à la conſommation : ſans quoi elle s'expoſeroit à avoir des marchandiſes reſtées ſans acheteurs. Ce principe que vous aurez toujours ſur moi l'avantage d'avoir établi le premier, me ſervira dans mes réponſes, & ſi dans notre diſcuſſion la victoire me reſte, je vous devrai l'hommage de mes lauriers.

Les articles V & VI, ſont inconteſtables : que j'aime à lire toutes ces vérités; que le terrein ſur lequel nous nous promenons eſt doux préſentement! Il n'y a rien là de raboteux: c'eſt une magnifique pelouſe ſur laquelle nos pas s'impriment ſans danger, comme ſans crainte. Mais voyons ſi vous ſerez auſſi heureux dans vos conſéquences.

Page 21. La premiere eſt très juſte, on doit la même faveur aux Colons, *comme conſommateurs étrangers, & comme cultivateurs nationaux.*

Page 22. La ſeconde n'eſt pas moins vraie: on leur défendra de recevoir de l'Etranger tout ce que la Métropole peut leur fournir, *puiſque leur office eſſentiel eſt de porter le commerce de la Nation au-delà de ſes bornes premieres & naturelles.* Cette conſéquence eſt forte, & vous devez ſentir combien elle milite contre le nouveau ſyſtême.

Idem. La troiſieme eſt également fondée ſur les vrais principes : *ces établiſſements ſeront portés au plus haut degré de culture poſſible, puiſqu'ils ne ſeront utiles qu'à proportion des denrées qu'ils pourront ſubſtituer à celles du ſol principal.* En vérité, Monſieur, on ne peut pas raiſonner d'une maniere

plus favorable aux intérêts de la Métropole: j'ai bien raiſon de dire que vous avez une grande ſagacité, toutes les fois que vous ne voulez ſuivre que l'impulſion de votre génie: vous trouvez comme ſous votre main les vraies maximes; juſqu'à préſent nous allons bien d'accord; mais je crains que la quatrieme conſéquence ne vienne troubler cette harmonie délicieuſe avec laquelle j'avais tant de plaiſir à marcher auprès de vous: cette quatrieme conſéquence eſt d'une grande fineſſe: comme vous la couvrez de fleurs: je voudrais bien vous l'accorder, car votre ſtyle m'enchante, mais excuſez mes craintes: permettez que je m'explique auparavant. S'il nous étoit impoſſible de fournir aſſez de noirs aux Colonies, pour leur grande culture, les loix prohibitives ſeroient en contradiction avec l'intérêt de cette culture: ſans contredit. Mais je répondrai que cette ſuppoſition eſt bien gratuite, d'autant plus que les Colonies ſont preſque toutes cultivées aujourd'hui, & que les beſoins d'eſclaves ſont moins conſidérables qu'il y a quinze & vingt ans; mais ſuppoſé que les Colonies euſſent beſoin de 20000 noirs tous les ans, pour perfectionner leur culture, & que le commerce Français n'en put fournir que 10,000, (ce qui ne peut ſe préſumer d'après les moyens actuels du Commerçant Français, & les armements de près de cinquante négriers), conviendroit-il pour le plus grand intérêt de leur culture, d'en acheter dix mille de l'Etranger? Je répondrai, non, Monſieur; il vaudroit mieux pour l'extenſion du Commerce de la Métropole, mettre un peu plus de temps à la perfection de la culture dans les Colonies, que d'accorder à l'Etranger

une créance sur les Colonies, aux dépens de la Métropole, & d'accroître le Commerce & la navigation de cet Etranger. Si l'Etranger fournit dix mille noirs, il faut que la Colonie les paye : elle ne peut les payer sans dérober à la Métropole, quelques fruits de sa culture : & il en résulteroit une privation pour cette derniere. D'ailleurs la Colonie doit toujours à la Métropole : il ne faut pas qu'elle doive à des vendeurs étrangers, parce que ceux-ci qui seront toujours payés comptant, le seront au préjudice des Créanciers de la Métropole. Il vaut mieux que la Colonie soit un peu plus de tems à arriver au point de perfection de sa culture, comme il vaut mieux que la fortune d'un particulier soit plus lente, & qu'il acquitte exactement ses obligations, que s'il la précipitoit en cinq & six ans, & qu'il laissât en souffrance tous ceux auxquels il auroit dû. A présent, Monsieur, que je me suis bien expliqué, je vous passe votre quatrieme conséquence.

Page 22. La cinquieme n'est pas moins adroite que celle qui la précéde ; mais comme l'explication ci-dessus établit mon principe conforme à l'esprit des Loix prohibitives, je vous répondrai par une suite des mêmes maximes, *que dans les cas où l'exécution des Loix prohibitives nuiroit à l'extention du Commerce national, il faudroit les modifier : mais j'ajouterai que l'admission de l'Étranger dans aucun cas*, ne peut augmenter le Commerce national, & que par cette raison, il faut s'en tenir au régime des Loix prohibitives.

Page 23. J'admire votre sixieme conséquence ; c'est la vraie législation des Colonies : l'intérêt de la Métropole doit

ſurnager tous les autres : il ne doit point être queſtion de l'intérêt de l'Armateur, de l'intérêt du Colon ; il ne s'agit que de l'intérêt général du Commerce, c'eſt-à-dire, de l'intérêt de la Nation ; de ce grand principe, dérivent tous les rapports entre la Colonie & la Métropole, vous avez fixé la meſure, & vous avez établi vous-même l'équilibre de ces Loix ; c'eſt à préſent à moi à veiller à ce que dans la ſuite de votre ouvrage, cette meſure ſoit gardée, & cet équilibre conſervé.

Je vous avouerai, Monſieur, qu'après l'établiſſement de vos *Vérités élémentaires*, qu'après les conſéquences que vous en avez tirées, je n'aurois pas imaginé que vous euſſiez ſauté à pieds joints ſur tous ces principes, pour nous étonner enſuite par une doctrine monſtrueuſe & deſtructive à tous égards du Commerce national : je marcherai pas à pas avec vous dans toute la route que vous avez tracée.

Vous dites d'abord que vous vous bornerez *à la diſcuſſion provoquée par les cris de nos Ports marchands, contre la permiſſion accordée par l'Arrêt du 30 Août*; & vous ajoutez *que cette permiſſion auroit pu être portée beaucoup au-delà avec grande & évidente utilité pour le Royaume.* Sans vouloir vous chicaner ſur les mots, permettez-moi de vous dire que des repréſentations des Chambres de Commerce, fondées ſur les vrais principes, ſur les Loix fondamentales des Colonies, ne ſont point *des cris*. Cette derniere expreſſion ne convient qu'à des clameurs vaines & ſéditieuſes ſans motifs, comme ſans unanimité. Les repréſentations des Villes maritimes du Royaume ſe mêlent au cri national, & toute une Nation qui reclame, ne

ſe trompe pas ſur l'intérêt qui l'a fait reclamer.

De ce que ce n'eſt point en Europe que les Anglo-Américains *obtiendront le plus grand prix de leurs ſalaiſons & de leurs farines*, & qu'ils viendront acheter nos denrées de l'Amérique, vous concluez *qu'ils ſe répandront dans nos Colonies, comme un torrent contre lequel tous les efforts du Gouvernement ſeront inutiles* : c'eſt-à-dire, Monſieur, que parce que la France a rendu ce peuple libre, & qu'elle a briſé ſes fers, il va devenir notre maître ; & qu'impérieuſement il nous forcera de partager avec lui le Commerce de nos Colonies. Vous me permettrez de penſer que l'Adminiſtration en France a heureuſement plus de confiance dans les droits que donne la propriété, & qu'en ſe donnant un nouvel allié, la France n'a jamais eu l'intention de ſe donner un maître ; il peut être de la convenance des Anglo-Américains, comme de leurs intérêts de porter aux Antilles leurs ſalaiſons : il peut être plus économique pour ces Colons, momentanément, de recevoir de ces Etrangers ces mêmes ſalaiſons : mais ſi ces deux intérêts bleſſent celui de la Métropole, s'ils ſont en contradiction avec la richeſſe nationale, la prohibition abſolue doit avoir lieu : je vous ramene à vos principes, liſez votre ſeconde conſéquence. Vous avez vous-même prononcé *qu'il ſera défendu à la Colonie de recevoir de l'Etranger tout ce que la Métropole peut lui fournir.* Les loix prohibitives doivent donc être miſes en vigueur, & écarter l'Etranger.

Page 24, in-4°.

Si vous ſuppoſez, Monſieur, que les loix prohibitives, en écartant l'Etranger, ne pourront point empêcher les

introductions furtives, apprenez-moi par quel charme dans le ſyſtême d'admiſſion, vous pourriez empêcher l'introduction des marchandiſes qu'il n'aura pas été permis à ce même Etranger d'importer; vous me répondez que l'Etranger qui veut faire utilement ce Commerce permis, ne voudra pas s'expoſer à la confiſcation de ſon navire, & des marchandiſes permiſes, en tentant l'introduction des prohibées: je vous repliquerai qu'ici les faits ſont contre vous: la farine Anglaiſe n'a point d'entrée: ceux qui la portent s'expoſent à la confiſcation, & l'Adminiſtration générale a des preuves combien il s'en introduit en fraude: la liberté pour l'Etranger de fréquenter nos Colonies, & d'y porter des marchandiſes permiſes, n'exclura pas le deſir d'en introduire d'autres: au contraire, cette permiſſion fera naître ce deſir, le favoriſera, & fournira mille occaſions de l'exécuter.

Le parti de compoſer eſt donc le ſeul qui puiſſe déſormais convenir, dites-vous. Parlons bas, Monſieur, car ſi les Miniſtres nous entendoient, ils ſeroient bien étonnés qu'on impoſât à la France des compoſitions ſemblables, & avec qui? Avec une Nation qui lui doit ſon indépendance, & qui pour prix du premier uſage de ſa liberté, viendroit la forcer à partager avec elle ſon propre Commerce. Page 24.

Mais quelle eſt cette compoſition? Les ſalaiſons doivent être fournies par les Anglo-Américains, parce qu'ils les vendront à plus bas prix: je vous répondrai que les Anglo-Américains ne ſalent point de bœufs, & juſqu'à préſent, l'Irlande a toujours été en poſſeſſion de cette fourniture: *c'eſt effectivement une Nation rivale* que nous en-

richiſſons ; mais elle nous enrichit à ſon tour, en achetant à Bordeaux nos vins les plus chers, & qui ne nous ſeroient pas payés le même prix en France : vous convenez vous-même, (car j'ai bonne mémoire) que c'eſt une des denrées dont nous avons le moins de défaite dans les marchés de l'Europe, à cauſe de la concurrence. Il eſt donc du plus grand intérêt de la Métropole, c'eſt-à-dire, de la fortune nationale que l'Irlande continue à nous apporter des bœufs, parce que ſi nous diminuons à cet égard la richeſſe de l'Irlande, nous diminuerons ſes moyens de luxe & de conſommation : & conſéquemment nous diminuerons nos débouchés : car il eſt des circonſtances, ou pour faire un Commerce plus profitable, il ne faut pas ambitionner de faire tout celui que la nature des choſes ſembleroit nous permettre de faire : j'aurai occaſion de revenir ſur cette derniere réflexion, qui a beſoin d'un peu de développement, & j'en parlerai quand j'aurai occaſion de parler du Cabotage. Nous ne ſommes donc pas ſans intérêt, Monſieur, à acheter nos bœufs de l'Irlande, à les recevoir en France, & enſuite à les exporter à nos Colonies : nous avons au contraire un double intérêt à ce Commerce & à cette navigation.

Page 29.

Nous avons encore plus d'intérêt à la fourniture de la morue : parce qu'il s'en faut bien que les marchés de l'Europe puiſſent ſuffire à la conſommation de notre pêche, comme vous paroiſſez le croire, les Anglais par leurs établiſſements dans l'Iſle de Terre-Neuve, les Américains par leur grande proximité des lieux de la pêche qu'ils peuvent faire très-près de leurs côtes, & même dans toutes les

les saisons, ont de très-grands avantages sur nous dans les marchés de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, & nous sommes presque réduits à la consommation isolée du Royaume; nous avons donc le plus grand intérêt à nous conserver le débouché de notre pêche dans nos Colonies. Au moment où je vous écris, nous avons reçu à Bordeaux, au-delà de vingt-quatre mille quintaux de morue séche, à la Rochelle quinze mille quintaux, & nous savons qu'il y en a à Marseille cinquante mille quintaux sans acheteurs. Vous voulez, Monsieur, encourager le Commerce de la pêche, & vous commencez par le ruiner. Vous ignorez peut-être que nous avons plus de cent navires à la seule pêche du poisson sec, & que nous en avons au-delà de ce nombre pour le banc de Terre-Neuve: les cent navires pour la moru e séche occupent six mille matelots au moins, & leurs armements vont à six millions. Vous avez raison, Monsieur, de vous intéresser à ce Commerce; mais le détruire d'un côté, & l'encourager de l'autre, n'est-ce pas être en contradiction avec vous-même: vous n'avez pas été heureux à nous prouver que nous étions sans intérêts pour la fourniture des bœufs, pour celle des morues. Voyons si vous serez plus heureux à nous prouver que nous sommes aussi sans intérêts à porter des farines dans nos Colonies.

Bordeaux seul en expédie aux Colonies tous les ans deux cent mille barils: Nantes, la Rochelle & le Havre, peut-être trente-cinq & quarante mille barils, chaque baril pese 175 liv. net; & vaut environ de 38 à 40 livres: il est prouvé que les frais de manipulation vont aux environs de

25 pour cent, & qu'il y a en outre un bénéfice honnête pour le minottier qui a fait tous les frais de ces grands établiſſements, que nous appellons *minotteries*. Les farines ſont donc un objet d'environ dix millions d'exportation pour les Colonies ſeules, & tout eſt bénéfice pour la richeſſe nationale : car c'eſt le produit du ſol, & le produit de l'induſtrie. Ajoutons encore le profit qui réſulte d'une plus grande navigation : car, pour exporter aux Colonies deux cent quarante mille barils de farine, il faut cent cinquante navires de deux cent tonneaux.

Quand bien même, Monſieur, nous ſerions obligés de remplacer en froment de l'Etranger, celui de notre ſol que nous convertiſſons en farines pour nos Colonies, (ce qui peut arriver dans des années diſetteuſes), nous aurions une occaſion de plus pour augmenter ce cabotage auquel vous prenez auſſi le plus grand intérêt : les navires que nous enverrions dans le Nord, auroient des chargements de bled en retour : & nous gagnerions un fret de plus. Vous êtes intéreſſé, Monſieur, à augmenter un Commerce auquel vous nous conſeillerez bientôt de nous réduire : & vous ne pouvez vous diſpenſer de nous laiſſer continuer d'approviſionner nos Colonies : il en réſultera plus de navigation, plus de conſommation ; & cette circulation ſera infiniment plus utile à la fortune nationale, que cette triſte & ſtérile conſommation de nos farines dans nos propres foyers, à laquelle vous voudriez nous réduire, & qui détruiroit partie de notre cabotage. Ici je vous ſurprens encore en contradiction avec vous-même.

Il me ſemble, Monſieur, que je vous établis les vrais

principes, & vous reconnoîtrez ſur-tout que de l'exécution des miens il réſulte toujours une augmentation de fortune publique ; mais dans un moment vous en ſerez encore plus convaincu : ne craignez pas qu'il s'enſuive de la prohibition de l'Etranger, que l'Anglo-Américain *ſans frein & ſans regle*, portât dans nos Colonies, non-ſeulement les ſalaiſons, les morues, les farines, mais encore une quantité d'autres marchandiſes, & qu'ainſi *l'intention du Légiſlateur ſeroit ſacrifiée à la lettre de la loi.* Je vous répondrai au contraire, Monſieur, que l'Etranger écarté de nos Colonies, ſans aucun prétexte pour en approcher, ſera forcé de renoncer aux Commerce interlope, & de l'abandonner. Page 26.

Vous ne vous laſſez pas, Monſieur, à entaſſer des raiſons pour juſtifier la néceſſité de l'admiſſion des Etrangers, & vous allez même nous prouver que la conſervation des Noirs y eſt intéreſſée ; ce morceau doit être mis ſous les yeux du Lecteur, & je vais le tranſcrire. *En donnant toutes les ſemaines à chaque Nègre deux livres de morue & une livre de bœuf, il n'y auroit rien de trop ; cependant c'eſt abſolument choſe impoſſible dans le régime de prohibition abſolue du commerce étranger, parce que le commerce national ne pourroit fournir la quantité néceſſaire*, ou bien il ne le pourroit qu'à un prix au-deſſus des moyens du Colon; de-là la vieilleſſe précoce des eſclaves qui meurent avant le tems : de là des calamités : *delà un dommage immenſe & incalculable dans la fortune de la Métropole.* Vous partez de là pour établir un compte de l'économie que trouveront les Colons à recevoir par le canal Américain les bœufs ſalés, les morues & les farines,

Page 33. & vous portez cette économie à. . . . 12,750,000
vous y ajoutez les droits du Roi. 3,375,000
vous calculez en mortalités de moins ſur les
esclaves. 5,000,000
& vous portez pour l'augmentation de culture. 6,000,000

Total 27,125,000

Du produit de toutes ces économies la Métropole, dites-vous, profitera : il en réſultera des profits immenſes pour elle, parce qu'elle recevra tout le ſuperflu des denrées, les ſalaiſons & farines payées.

Ce calcul, Monſieur, me rappelle celui de la dot de certaine fille qu'on veut faire épouſer à Harpagon dans la Comédie de l'Avare ; on fait monter cette dot à douze mille livres de rente, parce que cette fille épargnera tous les ans. . . . . 3000 liv. ſur ſa table, ſur ſes habits, bijoux, &c. . . . 4000, & ſur ſon jeu. 5000

12000

Mais à ce compte Harpagon remarque fort bien qu'il ne touche rien. Je craindrois bien, Monſieur, qu'il n'en fût de même des bénéfices prétendus pour la Métropole, que vous faites réſulter du compte ci-deſſus, & que la Métropole n'en touchât rien.

Puiſque vous faites des comptes, permettez qu'à mon tour je vous en faſſe un, & qui ſera ſûrement plus réel que le vôtre ; & je vous promets de l'établir d'après vos données.

Page 27. Vous portez, Monſieur, le nombre des eſclaves à cinq

cent cinquante mille Noirs dans toutes les Colonies : chaque Négre conſomme par an cinquante livres de bœuf & cent livres de morue, ou deux livres de morue & une livre de bœuf par chaque ſemaine : c'eſt vous qui parlez, Monſieur, j'écris ſous votre dictée ; mais vous n'aſſurez là, que la proviſion de cinquante ſemaines, & l'année en a cinquante-deux ; apparemment que vous comptez deux ſemaines d'abſtinence pour la plus grande économie : mais comme il en pourroit réſulter de la mortalité, qu'il eſt de l'intérêt de la Métropole & des Colonies que tout le monde vive, je compterai cinquante-deux livres de bœuf, & cent-quatre livres de morue pour chaque tête de Noir par an, il faut évaluer chaque baril de bœuf à 160 livres de viande net, les os retirés ; 550,000 eſclaves, à raiſon de 52 livres par an, conſommeront 178,750 barils qui, à raiſon de 8 barils au tonneau, font 22, 343 tonneaux
il faudra pour ces mêmes eſclaves 57,200,000
liv. de morue qui font. . . . . 28,600.
En y ajoutant encore la farine comme vous le déſirez, *puiſque les verſements de la farine anglaiſe ſont inévitables, & qu'il faut y conſentir pour éviter pis*, nous avons à compter 240 mille barils, qui, à 8 barils au tonneau, font. 30,000

Total des tonneaux. . . . . 80,943.

Page 26.

Or 80,943 tonneaux peuvent faire la charge de 400 navires de 200 tonneaux que vous enlevez à la navigation de la Métropole, ſi vos principes ſont ſuivis : je vous

défie de me nier cette conſéquence ; elle eſt le réſultat de vos propres données.

A ce calcul il faut que j'en ajoute encore un autre : car il n'eſt pas à ſuppoſer que ces braves Anglo-Américains, que vous voulez tant favoriſer, nous faſſent cette prodigieuſe fourniture gratis, & pour la gloire de faire ſubſiſter les Colonies : faiſons le compte de ce qu'il leur faudra payer.

178,750 barils de bœuf, à 70 liv. le baril, coûteront ci	12,512,500
57,200,000 liv. de morue, à 36 liv. le cent, feront.	20,592,000
240,000 barils de farine, à 60 liv. le baril.	14,400,000
	47,504,500

Voici donc les Anglo-Américains créanciers de quarante-ſept millions & plus : obſervez, Monſieur, que s'il y a erreur dans ces calculs, c'eſt vous qui m'y aurez induit. Nous pouvons encore ajouter à cette créance celle pour les Eſclaves que les Anglais vendent aux Antilles, & on peut bien les évaluer à cinq millions. Il faut auſſi mettre quelque choſe pour les bois, les ris, les charbons, &c. &c, &c. Inſenſiblement la créance montera à près de la demie des revenus des Colonies que vous avez la modeſtie de ne porter qu'à 120 millions.

Page 32. A préſent, Monſieur, je vous demanderai deux choſes : 1°. Croyez-vous qu'une navigation moindre pour la France de 400 Navires, ne ſoit pas un objet immenſe ? Vous pouvez hardiment évaluer à 25,000 liv. les frais d'armement & déſarmement, c'eſt un objet de 10 millions : on peut

porter le nombre des Matelots à 8000. Ainſi voilà d'un trait de plume 8000 hommes ſans emploi, & 10 millions de ſalaires & de conſommations de moins. Je vous laiſſe apprécier le dommage & les maux qui en réſulteront pour l'agriculture, & pour cette claſſe d'hommes auxquels il faut un travail de tous les jours, & non-interrompu, pour leur ſubſiſtance & celle de leur famille.

2°. Comment les Colonies s'acquitteront-elles ? Il n'eſt permis aux Etrangers de prendre en paiement que les ſirops & les taffias. Ces liqueurs font au plus un objet de 5 à 6 millions dans toutes les Colonies, (la portion des ſirops pour les beſtiaux déduite) : il faudra donc permettre aux Etrangers l'extraction des denrées des Colonies, & c'eſt contre l'eſprit de l'Arrêt.

Remarquez encore, Monſieur, que dans les ventes qu'a fait l'Etranger, je n'ai compris aucunes marchandiſes de contrebande : on peut bien dire, que c'eſt un compte fait en conſcience. Permettez-moi de vous demander maintenant, Monſieur, ſi la Nation qui nous lie tous deux trouvera que vos principes dont j'ai emprunté tous mes calculs ſont conſervatoires de la richeſſe nationale.

Vous ſerez à préſent convaincu, Monſieur, que quoiqu'une Colonie puiſſe acheter d'un Etranger à plus bas prix que de la Métropole, ce n'eſt pas une raiſon pour le lui permettre : & je vous rappelle cette deuxieme conſéquence que vous avez tirée de vos *Vérités élémentaires* : ſi vous aviez bien ſuivi l'eſprit de cettte conſéquence vous ne feriez pas encore ici en contradiction avec vous-même.

Mais vous allez vous contredire encore bien davantage à la page 28, où vous dites *que la morue de la pêche Françaiſe aura ſa vente aſſurée dans les marchés de l'Europe, & d'autant plus avantageuſement que la concurrence des Etrangers aura été prévenue ou au moins très-diminuée par l'importation du poiſſon Américain dans nos Colonies.* Dites-moi, Monſieur, s'il eſt prudent que nous préférions des marchés d'où l'on ſeroit le maître de nous éloigner, où l'on pourroit nous impoſer des droits, & nous donner tout l'univers pour concurrent, tandis que nous avons des conſommateurs aſſurés dans nos propres foyers; car n'eſt-ce pas *le cas*, (comme vous l'ajoutez page 29) *de ſubſtituer le conſommateur Colon au conſommateur Etranger, lorſque celui-ci ne ſuffit pas à l'enlevement de notre ſuperflu, & que la conſommation eſt bornée par la concurrence des denrées ſemblables apportées de toutes parts dans les marchés étrangers..... & c'eſt ſous cet aſpect que nos Colonies ont en effet une valeur inappréciable, puiſque tout ce qu'elles conſomment en ce genre n'eut pas exiſté ſans elles, & qu'elles ſont ainſi une cauſe indéfinie de population & de richeſſe.*

Je ne peux mieux faire que de vous mettre en oppoſition avec vous-même : vous venez de plaider ma cauſe, & que conclure de tout ce que vous avez ſi bien dit? qu'il nous faut conſerver le marché de nos Colonies pour la conſommation de notre pêche, parce que les Anglais & les Anglo-Américains ſeront pour nous des concurrents trop redoutables, 1° à cauſe des avantages que leur donnent leurs établiſſements aux lieux de la pêche,

pêche, ou leur proximité d'iceux : 2° parce que, comme vous l'avez prononcé vous-même dans votre quatrieme Vérité élémentaire, *il n'eſt qu'une ſomme de conſommation actuellement poſſible, & dans tous les marchés de l'univers les acteurs du commerce ſe diſputent cette ſomme de conſommation avec plus ou moins d'avantage.* Vous convenez qu'alors *la concurrence met des bornes au travail national*, & poſe *un terme à la richeſſe de l'Etat, à moins que les marchandiſes reſtées ſans prix faute d'acheteurs, ne ſoient converties en d'autres denrées facilement commerçables.*

C'eſt vous qui parlez, Monſieur; or n'eſt-ce pas le cas où nous ſommes pour la morue? Le bas prix auquel nos concurrents peuvent la donner en Europe, nous a fait abandonner les marchés *du Portugal, de l'Eſpagne* & même *de l'Italie* : il eſt donc eſſentiel pour que notre pêche ne reſte pas ſans conſommateurs, que nous nous conſervions le marché de nos Colonies, pour y vendre notre poiſſon, & l'y échanger *contre des denrées plus commerçables en Europe.* Je vous combats avec vos propres armes; mais vous avez la gloire d'avoir établi le premier cette grande vérité.

Il eſt bien heureux pour nous, Monſieur, que les Anglo-Américains ne recueillent pas encore de vins, parce que par la raiſon du voiſinage ou des frais moindres dans le tranſport, vous nous perſuaderiez qu'il vaudroit mieux que nos Colonies fuſſent approviſionnées de vins par le ſecours de ce même étranger : & quand il aura établi des Manufactures, ce qui ne tardera pas, vous donnerez encore de l'extention à vos principes &

insensiblement en nous persuadant que l'économie qui en résultera pour le Colon produira de nouvelles valeurs & de nouvelles consommations pour les marchandises de la Métropole, vous parviendrez à réaliser l'histoire de la dote de la femme proposée à *Harpagon* : vous nous dépouillerez de notre commerce & nous ne toucherons plus rien.

Notre Navigation à l'Amérique se trouve, par une suite de vos principes, réduite à deux cent navires au plus, car il ne nous reste à porter que des vins, des toileries, des beurres, des lards & quelques autres comestibles : & nous ne devons pas espérer de commerce de fret. Les Étrangers, auxquels il faudra payer les fournitures qu'ils auront faites, enleveront nécessairement les denrées, puisque les sirops & les taffias ne sont pas d'une assez grande valeur pour acquitter le Colon : & vous n'allez pas tarder vous-même à le dire : conséquemment le commerce de fret deviendra presque nul pour nous.

Vous avez bien senti, Monsieur, que cette perspective étoit accablante pour le commerce ; mais pour consoler les Armateurs & encourager les Fabriquants vous ajoutez bien vîte, que les Étrangers feront leurs retours en marchandises d'Europe, parce qu'elles sont quelquefois aux Colonies *à plus bas prix que dans la Métropole*. Il faut convenir que cette consolation n'est pas agréable : & je plaindrois beaucoup la Métropole si elle ne pouvoit faire de ventes aux Anglo-Américains que dans ses Colonies & à de pareilles conditions.

Page 19.

Vous n'avez pas pu vous diſſimuler, Monſieur, tous les inconvénients qui pouvoient réſulter d'une occaſion plus facile & plus multipliée de faire la fraude : mais vous nous raſſurez en nous diſant que les Anglo-Américains ſe bornant *à la libre importation des farines & ſalaiſons Américaines*, ne chercheront point à introduire des marchandiſes en fraude, *parce que la vente leur en importera moins, puiſqu'elles ne ſeroient qu'en ſeconde mains, telles que les toiles & autres marchandiſes manufacturées, que ces peuples ſeront pendant long-tems obligés de tirer d'Europe.* Vous vous fondez vraiſemblablement ſur cette raiſon que les marchandiſes en ſeconde main ne leur donneroient point de bénéfice : mais vous voilà encore en contradiction avec vous-même, car dans votre réfutation de l'Auteur du *Précis*, vous avez reproché aux Armateurs de la Métropole de faire expédier par Dunkerque des marchandiſes de fabrique étrangere pour les Colonies : ſi ce commerce ſe fait, il donne donc du bénéfice : conſéquemment les Anglo-Américains pourront le faire, & ils le feront : les Irlandais, les Anglais & les autres peuples auxquels nos Colonies ſont ouvertes par l'Arrêt du 30 Août, pourront auſſi tenter la contrebande, parce que d'ailleurs tous ne trouveront pas aſſez de reſſources *dans le commerce licite*, pour ne s'en tenir qu'à l'importation des marchandiſes permiſes.

Page 10, in-4°.

C'eſt à préſent, Monſieur, que vous allez nous confier que les ſirops & taffias n'étant pas ſuffiſants pour payer les Anglo-Américains, il faudra bien les payer en denrées. Vous avez au moins la bonne foi de tout dire, & vous

ne nous cachez rien. Mais encore une fois parlons bas, car le Miniſtre pourroit nous entendre, & ſa dépêche du 13 Novembre aux Adminiſtrateurs des Colonies nous prouve qu'il n'eſt pas dans la confidence. *On peut bien ſuppoſer*, dites-vous, *que ce n'eſt pas en Europe qu'ils viendront acheter les ſucres & caffés néceſſaires à leur conſommation :* & vous ajoutez une phraſe bien étonnante, *& il faudra bien encore ici céder à la néceſſité pour empêcher le mal d'être extrême.*

Page 30, in-4°.

Dans quel pays tenez-vous un pareil langage, Monſieur ? Dans une ville où vous rencontrez peut-être chaque jour un des braves combattants à qui les États-Unis doivent leur liberté : Penſez-vous que les Noailles, les la Fayette, les Rochambeau, les d'Eſtaing, les Suffren, dont la valeur infatigable a fait prononcer l'indépendance, ſouffriroient que pour prix de ce bienfait, le plus beau ſans doute qui puiſſe être accordé à une Nation, les Anglo-Américains oſaſſent, contre la volonté de la France leur bienfaitrice, partager un commerce dont elle eſt la ſouveraine ? Croyez-vous que les Français verroient de ſang-froid un peuple qu'ils ont fait libre, oublier les devoirs de la reconnoiſſance & uſurper leurs droits dans leurs Colonies ? *Il faudra bien céder à la néceſſité*, dites-vous : & c'eſt ſous les yeux de la Nation la plus jalouſe de l'honneur qu'on ſe permet de tenir un pareil langage & de l'imprimer ! Ah ! Monſieur, ſi la France ne peut pas empêcher l'Anglo-Américain de partager ſon commerce, que de reproches nous aurions un jour à nous faire d'avoir rendu cette Nation libre !..

Non, Monſieur, nous n'aurons pas briſé les fers d'une Nation pour nous laiſſer impoſer des loix par elle dans nos Colonies : & nous ne dépendrons pas d'un peuple dans la même partie du monde où, ſans nous, il ſeroit encore plutôt l'eſclave que le ſujet de ſa Métropole.

Nos Colonies ſeront ouvertes à l'Etranger, ſi l'Adminiſtration laiſſe ſubſiſter l'Arrêt du 30 Août. Mais en le révoquant elle n'a rien à craindre, & en le laiſſant ſubſiſter elle a tout à redouter. La fidélité & l'honneur des Colons nous raſſurent dans le tems où nous ſommes : mais le changement de régime peut changer un jour l'eſprit de ces mêmes Colonies dans la génération future : *C'eſt alors que le mal pourroit devenir extrême.* C'eſt ici, Monſieur, que vous vous montrez tout entier, & que votre ſyſtême paroît dans tout ſon jour, puiſque vous ajoutez que vous ne croyez pas qu'*il y ait lieu à regrets raiſonnables relativement à la néceſſité* d'accorder aux Anglo-Américains l'exportation des ſucres, cafés, &c, &c.

1°. *Parce qu'on ne craindra pas que l'approviſionnement néceſſaire au Royaume ſoit compromis par les exportations des Américains.* Page 31, in-4°.

La Métropole conſomme à peine le tiers des denrées de ſes Colonies. Il ſeroit bien ſingulier effectivement que poſſédant les plus riches Colonies, nous fuſſions obligés d'avoir recours aux Étrangers pour nous completter la proviſion des denrées néceſſaires à notre conſommation.

2°. *Parce que cet approviſionnement direct étant aſſuré, le ſurplus de nos denrées des Iſles pris en nature & ſous le* Page 31, in-4°.

premier aſpect n'eſt plus pour nous d'aucune utilité, &c, &c.

Cet excédent de nos conſommations eſt de 100 millions au moins dont l'Étranger nous eſt tributaire, parce que c'eſt dans les Ports de la Métropole qu'il vient le chercher : & ce n'eſt que par cette exportation à l'Étranger, que le prix peut nous en être payé & verſé dans toutes les claſſes de l'État, *& diſtribué à tous autres*

Idem. *ayant occupation dans le Royaume pour l'approviſionnement de nos Colonies.*

3°. *Parce que les Anglo-Américains ne pourroient mul-*

Idem. *tiplier ces exportations ſans finir par avoir un commerce paſſif avec nos Colonies, dont toute la richeſſe revient définitivement à la Métropole.*

Bien loin de faire un commerce paſſif, ils feront un commerce très-actif, parce qu'ils voitureront dans tous les Marchés de l'Europe les denrées de nos Colonies, & qu'ils feront un commerce de fret & une navigation immenſe.

Idem. 4°. *Enfin parce que ſi les exportations des denrées de nos Iſles reſtoient bornées aux ſeuls ſirops & taffias, il en réſulteroit dans les autres parties une contrebande immenſe, au préjudice des droits du Roi, indépendamment du dommage bien plus conſidérable que l'Etranger, en commerce clandeſtin, feroit à nos Fabriques, par le verſement dans nos Iſles des marchandiſes dont l'Amérique libre ſera déſormais l'entrepôt pour les Navigateurs interlopes.*

C'eſt ce que toutes les Chambres de Commerce ont repréſenté, Monſieur : & l'aveu que vous en faites publiquement ici, en eſt une confirmation bien authentique.

Cependant vous avez eu sûrement connoissance de la dépêche du Ministre aux Administrateurs des Colonies, & le Ministre se flatte que les précautions qu'il recommande empêcheront la contrebande : vous convenez que l'exécution de ces précautions est impossible, & ce témoignage de votre bouche est d'un grand poids dans cette affaire.

Vous avez prévu, Monsieur, que de tout ceci il devoit naturellement résulter une grande navigation moindre pour la France ; mais j'admire comme votre imagination va au-devant des objections que vous prévoyez devoir vous être faites : & vous répondez d'avance qu'il n'en résultera point de désavantage.

1°. *Parce que l'utilité de la navigation est subordonnée à celle du commerce.* Page 32.

2°. *Parce que la navigation dans les mers de nos Colonies détruit au moins autant de Matelots qu'elle en forme : & qu'il ne faut chercher l'entretien & le progrès de nos forces navales que dans la pêche & le cabotage.* *Idem.*

Ces deux raisons ne sont pas victorieuses, & ce n'est pas votre faute, parce qu'il est difficile d'en donner de meilleures, quand les principes sont erronés. L'utilité de la navigation est subordonnée au besoin qu'une Nation quelconque peut avoir d'une Marine : ainsi la France qui a des possessions dans les deux Indes, a besoin d'une puissance maritime pour les défendre & les conserver : elle ne peut avoir de puissance maritime sans avoir une grande navigation : si ses objets d'exportation diminuent, sa navigation doit diminuer dans la proportion :

& ſa puiſſance maritime doit conſéquemment s'affoiblir. Une Nation qui auroit beaucoup de Colonies, & qui y feroit très-peu de commerce, auroit néanmoins beſoin d'une grande Marine pour protéger & défendre ſes Colonies, ſi elle vouloit les conſerver : l'utilité d'une navigation eſt donc en raiſon du beſoin qu'une Nation peut en avoir, relativement à ſes Colonies : mais comme une grande Marine telle qu'il la faut pour conſerver des Colonies éloignées, eſt d'une dépenſe très-conſidérable, il faut gagner cette dépenſe par un grand commerce ; autrement les Colonies ſeroient à charge : c'eſt ce qui arriveroit à la France, ſi elle abandonnoit à l'Etranger l'exploitation de ſes Colonies.

La ſeconde raiſon eſt encore moins concluante, parce qu'on ne peut affoiblir la navigation aux Colonies, ſans affoiblir la pêche & le cabotage ; c'eſt la première, qui alimente & vivifie les deux autres. Je veux bien convenir avec vous, qu'en général la navigation aux Indes eſt moins ſaine que celle du cabotage & de la pêche ; mais il en eſt de certaines navigations comme de certaines profeſſions ; il eſt des arts deſtructifs de l'humanité, & pourtant on les profeſſe. Les armées dépeuplent les campagnes, cependant il faut des Soldats, & on permet les recrues : la mer, les naufrages, le mêlange des Peuples, & la corruption des mœurs, ſuite de la communication réciproque des Nations & de leurs vices ; toutes ces cauſes morales & phyſiques détruiſent des Matelots ; mais il faut des eſcadres : ſi le commerce des Indes eſt un peu plus deſtructif, il fournit en revanche des moyens pour les

autres

autres navigations, & il les alimente. La fourniture de la morue aux Colonies peut entretenir cent navires à la pêche, & occuper tous les ans ſix mille Matelots; l'Arrêt vient de les anéantir; le tranſport de cent mille bariques de ſucre & de cinquante millions de café de nos Ports dans toutes les mers, depuis le Pont-Euxin juſqu'à Archangel, peut nous procurer un cabotage immenſe; & vous nous retirez ces objets d'exportation, en nous diſant *que le ſurplus de notre conſommation en denrées de l'Amérique, ne nous eſt plus d'aucune utilité*; & vous nous ajoutez encore, *quel inconvénient pourroit-on trouver à céder à l'Etranger une navigation nuiſible, ou au moins de médiocre utilité, ſous des conditions qui nous mettroient en état de donner des encouragements à une navigation meilleure?* Ainſi, vos principes même nous ôtent tout moyen de cabotage, au même moment où vous allez l'encourager : tâchez d'être d'accord avec vous-même. Si le commerce des Iſles *a levé un impôt ſur les forces navales; ſi le commerce maritime leur doit de grandes reſtitutions*; comment les acquitterons-nous, ſi nous ne pouvons avoir de cabotage, & ſi nous ſommes réduits pour la pêche, à notre conſommation intérieure? Puiſque vous convenez vous-même que ces *reſtitutions* ne peuvent être *acquittées* que par l'augmentation de notre pêche & de notre cabotage.

Page 31, in-4°.

Page 32.

Page 32.

Je vous demande bien pardon, Monſieur, ſi je vous fais appercevoir combien dans cette diſcuſſion vous avez été ſouvent en diſcuſſion avec vos principes; & je crains que cela ne vous fatigue.

Quoique cette lettre ſoit déja fort longue, j'ai encore un engagement à remplir avec vous : j'ai promis de développer une idée que je n'ai fait que jetter en paſſant & en pièces, pour ainſi dire, il faut que je la déroule & que je vous la déploie. Il étoit queſtion du cabotage, à l'occaſion duquel je vous diſois qu'il étoit des circonſtances, où, pour faire un commerce plus profitable, il ne falloit pas ambitionner de faire tout celui que la nature des choſes ſembleroit nous permettre de faire. Nous avons beaucoup de vins, d'eaux-de-vie, de ſucres, de cafés, à charger pour le Nord : mais la plûpart de ces marchandiſes ſont expédiées pour le compte des Etrangers, qui les font acheter dans nos Ports, & qui préfèrent les navires de leur pavillon pour les faire venir. Le fret qui eſt à meilleure compoſition, l'aſſurance qu'ils obtiennent peut-être à meilleur compte ; & par-deſſus tout, la confiance en leurs hommes de mer, plus pratiques de leurs côtes, que les Français ne peuvent l'être ; voilà bien des raiſons pour donner la préférence à leurs nationaux, à notre préjudice.

Le bénéfice qui réſulte de cette navigation pour l'Etranger, augmente ſes moyens de conſommation, & nous l'enrichiſſons d'un côté, pour qu'il dépenſe de l'autre. Nous pourrions certainement faire un acte comme l'Angleterre en a fait un en 1651, pour défendre l'exportation des denrées territoriales, ſur tous autres navires que ceux de la Métropole ; mais qu'arriveroit-il de cet acte ? Les Nations du Nord promulgueroient les mêmes défenſes, les navires n'auroient plus de retour ; le fret conſéquemment doubleroit pour l'aller, & le commerce ne ſe

feroit plus avec cette réciprocité qui fait que toutes les Nations gagnent : nous porterions nos vins, nos eaux-de-vie, nos ſucres ; mais nous ne pourrions point charger dans le Nord les chanvres, les fers & les bois dont nous avons beſoin pour notre Marine : nous ne devons pas trop appauvrir les Nations du Nord & maritimes, par la raiſon que nous faiſons un commerce de luxe, & que pour avoir de grandes conſommations, il faut bien laiſſer aux autres Nations les moyens de nous payer ces conſommations. Si vous ne leur faites rien gagner, vous aurez des denrées ou des marchandiſes en ſuperflu ; vous perdrez d'un côté ce que vous aurez tenté de gagner de l'autre, car un cabotage univerſel ſeroit impraticable. Cependant, Monſieur, le commerce rend graces au Miniſtre, des encouragements qu'il a donnés en dernier lieu pour le commerce des mers du Nord & de la Baltique ; mais ces encouragements ſont peut-être encore inſuffiſants : ils ne réuſſiront, que lorſqu'on aura débarraſſé la navigation de certaines entraves qui ſubſiſtent encore ; un jeune arbre croît lentement, ſi dans le commencement il eſt gêné par des voiſins qui dévorent la majeure partie de la sève deſtinée à ſon accroiſſement, il a toutes les peines du monde à s'élever, ſes progrès ſont tardifs ; mais ſi l'habile Cultivateur écarte les ronces & les épines qui pourroient l'étouffer, l'arbuſte débarraſſé de toutes ces plantes paraſites, profite alors de toute la sève que lui prodigue la nature : il s'élève, & bientôt, couronnant ſa tête de feuilles, il couvre le terrein qui l'a nourri, de ſon ombrage délicieux. De même, Monſieur, il viendra un

temps où le cabotage Français fleurira à ſon tour, mais il faut employer tous les moyens propres à le faire proſpérer ; & la conſervation du commerce entier des Colonies, eſt encore de tous ces moyens, le plus grand & le plus indiſpenſable.

Permettez-moi préſentement, Monſieur, de réſumer tout ce que vous avez dit dans votre Brochure ; & de vous répéter ici preſque mot pour mot, le langage que vous faites tenir à l'Anglo-Américain Français ! « Vos Colonies » ont beſoin de bœufs, de morues & de farines : vous leur » avez fourni juſqu'à préſent ces comeſtibles, mais vous » les vendez trop chers. La fourniture des bœufs doit » être à moi, parce que vous les tirez d'Irlande, & quoi- » que vous les payez avec vos vins, *vous agiſſez pour* » *la fortune d'une Nation rivale*, & il eſt plus juſte que
Page 25. » vous m'enrichiſſiez ».

» La fourniture des morues m'appartient auſſi, parce » que je la pêche chez moi : je peux la vendre à vos » Colonies à plus bas prix, & vous irez chercher ailleurs » le débouché de votre pêche ».

» La fourniture des farines eſt encore un droit que vous » ne pouvez me diſputer, parce que la ſortie des bleds » pour l'Etranger eſt défendue chez vous, & vos Colonies
Page 25. » doivent être conſidérées comme *Etrangeres* : vous ne » devez point y porter de farines ».

» Vous vous plaignez que la navigation à vos Colonies » tue vos matelots : cette même navigation fera vivre les » miens. *Compoſons enſemble*, vous prendrez ſeulement » votre proviſion de ſucre & de café, & je me charge

» de tout le ſuperflu *qui n'eſt plus pour vous d'aucune utilité*: Page 31.
» je vous promets d'en approviſionner toute l'Europe ».
» Telle eſt la compoſition qu'il eſt néceſſaire que nous
» faſſions : elle eſt *d'une convenance merveilleuſe* à vos Colo-
» nies, *pour la nourriture des Noirs* & pour moi, & Page 24.
» vous ferez bien de l'accepter *pour empêcher le mal* Page 30.
» *d'être extrême*. Conſentez à mes conditions, *pour éviter* Page 27.
» *pis*, parce que le commerce que j'y ferois *ſans per-* Page 26.
» *miſſion*, *s'y feroit ſans frein & ſans regle*, *& que j'y*
» *porterois une grande quantité d'autres marchandiſes dont*
» *le verſement dans vos Iſles nuiroit infiniment plus à votre*
» *Royaume* ».

Je vous prie de me dire, Monſieur, ſi ce diſcours ne reſſemble pas un peu à celui de certain lion de la Fable, & s'il eſt un Français qui pût l'entendre ſans étonnement? Cependant voilà le réſumé exact de votre ſyſtême & le réſultat des *Vérités* que vous nommez *Elémentaires*.

Je ſçais, Monſieur, qu'il eſt une grande maxime en Politique : que les meilleures loix ſont celles qui conviennent le mieux au tems & aux peuples pour qui elles ſont faites ; je ſçais encore qu'il faut étudier *l'eſprit de la loi*, plus-tôt que *la lettre de la loi* ; que les meilleurs réſultats prouvent quels ſont les meilleurs réglemens. Mais le Commerce ſe flatte d'avoir démontré qu'il n'y a pas eu de néceſſité de changer les loix ſous le régime deſquelles les Colonies n'ont ceſſé de proſpérer. Au ſurplus, nous écrivons ſous les yeux de la Nation ; & nous écrivons tous deux pour la conſervation de la richeſſe nationale ; nous avons dû ſéparer la cauſe du Colon & celle du

Commerçant de la cauſe du Commerce : nous avons dû parler pour le plus grand intérêt de la Métropole ; c'eſt à la Nation à juger lequel de nous deux a le mieux rempli la tâche qu'il s'étoit impoſée, & quel eſt enfin le meilleur régime du nouveau ou de l'ancien, & lequel des deux eſt le plus propre à conſerver à la Nation ſon commerce, ſa navigation, ſa ſplendeur, *ſa proſpérité*, ſa population, & ſur-tout ſa puiſſance maritime. J'eſpere, Monſieur, que vous n'aurez pas à me reprocher d'avoir manqué aux égards que des citoyens honnêtes ſe doivent toujours, je n'impute point à votre cœur quelques erreurs de votre eſprit, & ſi je me trompe dans quelques-unes de mes opinions, je vous proteſte que je ſuis de la meilleure foi du monde. Je déſire que vous me faſſiez l'honneur de répondre, & que cette diſcuſſion *de grande diſcorde & d'importance majeure*, (comme vous l'appellez vous-même) ſoit portée au Tribunal de la Nation qui nous lit ou nous entend.

Aſſez & trop long-tems peut-être le Bureau de la Marine à Verſailles a retenti des éternelles demandes des Colons, & des plaintes continuelles des Armateurs de la Métropole. Les Miniſtres de Sa Majeſté ne peuvent qu'être fatigués de cette lutte perpétuelle.

Il y a eu de tems en tems quelques incidents de jugés, mais le fonds du procès exiſte : il demande un Jugement ſolemnel, irrévocable. Des Députés du Commerce ſont prêts à plaider ſous les yeux du Miniſtre les intérêts de la Métropole & la cauſe du Commerce : les loix conſtitutives des Colonies feront leur force : les Edits de nos

Rois, les Réglemens, les Ordonnances, les Arrêts rendus depuis un ſiécle & plus, formeront un faiſceau d'armes qu'ils défient leurs adverſaires de pouvoir rompre: les grands motifs ſur leſquels ſont appuyées les loix prohibitives ſont toujours les mêmes, & toutes les circonſtances concourent à dépoſer que s'il fut jamais un tems où ces loix dûſſent être en vigueur, c'eſt au tems où nous ſommes; parce que la France a des précautions à prendre non-ſeulement contre les Nations jalouſes de ſon Commerce, mais encore contre de nouveaux Alliés. La génération préſente nous eſt garante de la fidélité de ces derniers; mais qui nous répondra de celle des générations futures? L'ambition qui ne reſpecte rien, la cupidité qui aveugle, l'intérêt qui fait oſer, & ſur-tout le tems qui détruit, n'ont que trop ſouvent effacé du ſouvenir *des Peuples le nom* de leurs libérateurs & la mémoire de leurs bienfaits.

FIN.

04006.

E785
R425a